



Fédération Royale Belge de Golf

EGA HANDICAP SYSTEM

2004 - 2005 - 2006

Guide d'utilisation



PREFACE

EGA HANDICAP SYSTEM

En 1982 le Council of National Golf Unions - CONGU décida d'appliquer un système de handicapping qui refléterait mieux l'habileté de tous les joueurs. Toute l'Europe a appliqué ce système.

Lors de l'assemblée générale de la European Golf Association (EGA) en novembre 1994, il a été décidé à l'unanimité de créer un comité EGA de handicapping et de course rating.

Ce comité reçut comme mission d'introduire le système USGA de Course Rating et de Slope Rating dans tous les pays d'Europe, de même que de mettre au point un système EGA de handicapping qui pourrait être appliqué dans tous les pays dans un avenir proche, le but étant l'uniformité.

Ce système de handicapping est en vigueur en Belgique depuis 1998.

Le présent règlement met à jour ce système en fonction de la réglementation EGA valable pour 2004 à 2006.

Le système est en partie basé sur le système USGA de Course Rating et de Slope Rating et sur le schéma du Standard Scratch Score et de handicapping du CONGU en Grande Bretagne.

Différents pays d'Europe dont la Belgique, suivent l'EGA Handicap System. C'est le nom choisi pour le système :

- EGA Handicaps : tous les handicaps 36 et inférieurs.
- Handicaps clubs : tous les handicaps de 37 et supérieurs.

La Commission Technique FRBG

TABLE DES MATIÈRES

Préface	p. 3
Partie 1 : INTRODUCTION	p. 7
Partie 2 : DÉFINITIONS	p. 9
Partie 3 : LE TERRAIN DE GOLF ET LE COURSE RATING	p. 14
3. Le <i>Course Rating</i>	p. 14
4. Le mesurage des terrains de golf.....	p. 14
5. Modification au terrain.....	p. 14
6. Départs.....	p. 14
7. Par.....	p. 15
8. Période de <i>Preferred Lies</i>	p. 15
9. Ajustement autorisé de la longueur d'un terrain de golf mesuré.....	p. 16
Partie 4 : HANDICAPPING	p. 17
10. Introduction.....	p. 17
11. Droits et obligations de la FRBG.....	p. 17
12. Droits et obligations du club affilié.....	p. 17
13. Droits et obligations du comité des handicaps.....	p. 18
14. Droits et obligations du joueur.....	p. 19
15. <i>Qualifying scores</i>	p. 20
16. <i>Extra Day Scores</i> (anciennement <i>Qualifying Card</i>).....	p. 21
17. <i>EGA Playing Handicap</i>	p. 22
18. <i>Stableford</i>	p. 22
19. Acquisition d'un <i>EGA Exact Handicap</i>	p. 23
20. Modification des handicaps.....	p. 24
21. Suspension, déchéance et perte des handicaps.....	p. 26
22. Restitution des handicaps.....	p. 27
23. <i>General Play</i> : Compétence du comité des handicaps.....	p. 27
24. Révision annuelle des handicaps.....	p. 28

Partie 5 : APPENDICES	p. 29
Appendice A – La préparation du terrain	p. 29
1. Introduction.....	p. 29
2. Point de mesurage.....	p. 29
3. Préparation du terrain.....	p. 30
3.1 Maintien d'un niveau constant de difficulté.....	p. 30
3.2 Equilibre dans le placement des marques de départ.....	p. 30
3.3 Placement des trous.....	p. 31
3.4 Préparation du terrain.....	p. 32
3.5 Marquage du terrain.....	p. 33
Appendice B – Exemple de carte d'enregistrement du handicap	p. 34
Appendice C – Table d'ajustement des handicaps	p. 35
Appendice D – Competition Stableford Adjustment (CSA)	p. 36
Tableau CSA pour les compétitions de plus de 30 joueurs.....	p. 39
Tableau CSA pour les compétitions de moins de 31 joueurs.....	p. 40
Appendice E – Allocation du <i>Stroke Index</i>	p. 41
Appendice F – Handicap Allowance (Attribution des coups de handicap) ..	p. 42
1. Joueurs partant de départs différents ou Messieurs et Dames jouant des mêmes départs.....	p. 42
2. <i>Handicap Allowance</i> (Attribution des coups de handicap).....	p. 43
Appendice G – Décisions et interprétations	p. 47
1. <i>Qualifying Competitions</i>	p. 47
2. <i>Qualifying Scores</i>	p. 48
3. Coups de handicap.....	p. 49
4. <i>Playing Handicap</i> lorsque l'on joue à l'étranger.....	p. 49
Appendice H – Exemple du G&CC Golfers' Paradise	p. 51
Appendice I – Handicap Club	p. 52
1. But du handicap club.....	p. 52
2. Définitions.....	p. 52
3. Modification des handicaps club.....	p. 53

Partie 1. INTRODUCTION

1.1 ORGANISATIONS RESPONSABLES

- **European Golf Association (EGA)**

L'association Européenne de Golf est l'organisation responsable de l'élaboration et de l'entretien de l'*EGA Handicap System*. Le comité exécutif de l'EGA a confié cette tâche au comité EGA de *Course Rating* et de Handicapping.

- **United States Golf Association (USGA)**

L'USGA est l'organisation responsable de l'élaboration et de l'entretien de l'USGA Course Rating System

- **Fédération Royale Belge de Golf (FRBG)**

La FRBG est l'organisation responsable du système de gestion des Handicaps en Belgique.

Le Conseil d'administration a confié cette tâche à la Commission Technique de la FRBG, qui est chargée du respect des Règles, du statut amateur et des handicaps.

La FRBG est aussi l'organisation responsable de l'application du *Course Rating* et du *Slope Rating* sur tous les parcours de Belgique. Le conseil a confié cette mission au Comité de Course Rating de la Commission Technique.

1.2 EGA HANDICAP SYSTEM

L'*EGA Handicap System* est la méthode permettant de déterminer la force d'un joueur, de sorte que des joueurs de différents niveaux puissent jouer des compétitions sur base équitable, avec des chances de succès aussi égales que possible.

L'*EGA Handicap System* repose sur l'hypothèse que chaque joueur essaye de jouer chaque trou de chaque parcours en réalisant le moins de coups possible et que chaque joueur renseignera autant de *Qualifying Scores* que possible, au moins quatre par an.

Les objectifs de l'*EGA Handicap System* sont :

- de permettre à un maximum de joueurs (hommes et dames) d'obtenir un handicap.
- d'assurer l'équité et l'uniformité des handicaps en Europe, aussi bien pour les joueurs actuels que pour ceux qui pour l'une ou l'autre raison ne jouent plus.
- d'obtenir des handicaps raisonnables qui reflètent le potentiel de scorer des joueurs et permettent aux joueurs de différents niveaux de jouer les compétitions sur base équitable.
- d'éliminer les scores élevés sur un ou plusieurs trous qui ne reflètent pas la capacité de jeu réelle du joueur.
- de permettre à des golfeurs de catégories 2 à 5 de rentrer des scores en dehors des *Qualifying Competitions* via le système des *Extra Day Scores* (anciennement *Qualifying Cards*).
- de fournir des handicaps adaptés aux difficultés de jeu du terrain joué via le *Course* et le *Slope Rating*.
- de rendre le travail du *Comité des Handicaps* aussi facile que possible par la mise en place d'un système aussi simple que possible.

PARTIE 2. DEFINITIONS

2.1. GENERALITES

Le mot « joueur » est utilisé partout pour des raisons pratiques alors qu'il s'agit en fait de joueurs et joueuses amateurs.

Les mots et notions anglais qui ne sont pas ou difficilement traduisibles en français, n'ont pas été traduits.

Tous les termes définis ci-dessous sont indiqués en italique dans le présent guide.

2.2. DEFINITIONS

ANNEE DE HANDICAP

L'*Année de Handicap* va du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus.

BUFFER ZONE

La *Buffer Zone* est la zone de scores Stableford dans laquelle l'*EGA Exact Handicap* d'un joueur reste inchangé.

Chaque *Catégorie de Handicap* a sa propre *Buffer Zone*.

Catégorie de EGA Handicap	<i>Buffer Zone</i> (Points Stableford)
1	35 - 36
2	34 - 36
3	33 - 36
4	32 - 36
5	31 - 36

CATEGORIES DE EGA HANDICAP

Les *EGA Exact Handicaps* sont répartis dans les Catégories de Handicap suivantes :

Catégorie de EGA Handicap	<i>EGA Exact Handicap</i>
1	< - 4.4
2	4.5 – 11.4
3	11.5 - 18.4
4	18.5 - 26.4
5	26.5 - 36.0

CLUB

Un *Club* est une association affiliée à la FRBG (voir statuts de la FRBG) qui dispose d'un *Comité des Handicaps* et d'un Comité des Règles.

Note : la création d'un comité unique responsable des Handicaps et des Règles est autorisée.

COMITE DES HANDICAPS

Le *Comité des Handicaps* est l'autorité désignée par le Club pour l'administration dans le Club de l'application du *EGA Handicap System*. Le comité devrait être composé d'au moins trois membres. Ils doivent avoir une bonne connaissance du *EGA Handicap System*.

COMPETITION STABLEFORD ADJUSTMENT (CSA)

Le *Competition Stableford Adjustment* est un facteur d'ajustement qui doit être appliqué à un score Stableford d'un joueur dans une *Qualifying Competition*. Le CSA doit être calculé à la fin de chaque tour d'une *Qualifying Competition* en suivant la procédure spécifiée à l'Appendice D.

COUP DE HANDICAP

Un *coup de handicap* est un coup qu'un joueur est autorisé à déduire de son score brut.

Note : Un joueur avec un «Plus» *EGA Playing Handicap* doit ajouter ce coup à son score brut.

COURSE RATING

Le *Course Rating* est - pour le *Joueur Scratch* - le degré de difficulté d'un terrain calculé qui est évalué en tenant compte de conditions atmosphériques normales et de conditions de terrain normales.

Le *Course Rating* est exprimé en coups (à la décimale près) et basé sur la longueur du terrain et sur différents facteurs pour autant qu'ils influencent la capacité de scorer d'un *Joueur Scratch*.

Note : Le *Course Rating* d'un terrain ne peut être délivré que par la FRBG. Un club n'est pas habilité à déterminer un rating. Le *Course Rating* est déterminé sur base des critères de l'USGA *Course Rating System* avec l'autorisation écrite de l'USGA.

DEPART (TEE)

Le *Départ (Tee)* d'un trou est une zone délimitée dont la partie avant ne se situe pas à plus de 10 mètres du point de mesurage et dont la partie arrière ne se situe pas à moins de 4 mètres et à plus de 10 mètres derrière le point de mesurage.

Note : le *Départ (Tee)* ne doit pas être confondu avec l'aire de départ (*Teeing Ground*) définie dans les Règles de Golf.

EGA HANDICAP

Un *EGA Handicap* est un handicap de 36,0 ou inférieur, calculé en respectant toutes les dispositions fondamentales du *EGA Handicap System*.

EGA HANDICAP SYSTEM

Le *EGA Handicap System* détermine le niveau de jeu des joueurs de telle sorte que des joueurs de niveaux différents puissent jouer en compétition avec handicap sur un pied d'égalité.

EGA EXACT HANDICAP

Un *EGA Exact Handicap* est le nombre qui reflète le niveau de jeu potentiel d'un joueur sur un terrain avec un degré de difficulté standard (Slope Rating = 113). L' *EGA Exact Handicap* est calculé suivant la réglementation de l'*EGA Handicap System* et est exprimé par un nombre de coups à la décimale près.

Note : L' *EGA Exact Handicap* est utilisé pour l'obtention du *EGA Playing Handicap*.

EGA PLAYING HANDICAP

L' *EGA Playing Handicap* est le nombre de coups que reçoit un joueur sur le terrain qu'il va jouer en jouant de *Départs* (Tees) déterminés pour mettre son potentiel de scorer au niveau du *joueur scratch* (voir article 18). Le *EGA Playing Handicap* est exprimé par un nombre entier (0,5 est arrondi à l'unité supérieure, « plus » 0,5 est arrondi à 0,0 et « plus » 1,5 à « plus » 1).

Note 1 : Un joueur avec un «Plus» *EGA Playing Handicap*, rend des *Coups de handicap* au terrain en commençant au trou ayant le stroke index 18.

Note 2 : Un *EGA Playing Handicap* est considéré comme étant le handicap dont il est fait mention dans la Règle 6-2 des Règles de Golf.

EGA PLAYING HANDICAP TABLE

La *EGA Playing Handicap Table* est un tableau qui donne l' *EGA Playing Handicap* pour chaque *EGA Exact Handicap*.

EXTRA DAY SCORE – EDS (anciennement QUALIFYING CARD)

Un *Extra Day Score* est un score en Stableford réalisé en dehors d'une *Qualifying Competition* en respectant les *Handicap Conditions* et la procédure décrite à l'article 16.

HANDICAP ALLOWANCE (handicap attribuée)

Le *Handicap Allowance* est le nombre de *Coups de handicap* reçus par un joueur dans une compétition avec handicap. C'est le pourcentage de l' *EGA Playing Handicap* déterminé par le Comité en charge de la compétition.

Note 1 : Un joueur avec un «Plus» *EGA Playing Handicap*, rend des *Coups de handicap* au terrain en commençant au trou ayant le stroke index 18.

Note 2 : Le *Handicap Allowance* varie en fonction des différentes formes de compétition (voir Appendice F, f-2).

Note 3 : Le *Handicap Allowance* dans un *Qualifying Round* est de 100% du *EGA Playing Handicap*.

Note 4 : Le *Handicap Allowance* est considéré comme étant le nombre de coups reçus dont il est fait mention dans la Règle 6-2 des Règles de Golf.

HANDICAPPING AUTHORITY

Excepté pour les Messieurs de moins de 4.5 de handicap et les Dames de moins de 7.5 de handicap, l' *Handicapping Authority* d'un joueur est son Home Club lui-même soumis aux directives de la Commission Technique. Celle-ci peut déléguer la gestion des handicaps Messieurs de moins de 4.5 et Dames de moins de 7.5 à leur Home Club respectif.

HANDICAP CLUB

Un *Handicap Club* d'un joueur est un *Exact Handicap* de 37,0 jusqu'à 54,0 inclus. Seuls les joueurs membres d'un Club affilié à la FRBG ayant obtenu un *Slope* et un *Course Rating* peuvent obtenir un *Handicap Club*.

HANDICAP CONDITIONS

Les *Handicap Conditions* sont réunies uniquement si :

- le tour se joue sur le terrain d'un Club affilié à la FRBG ou sur un terrain d'une association affiliée à une Fédération reconnue par la FRBG.
- le tour est joué sur un *terrain mesuré* dont la longueur totale sur 18 trous d'au moins 2750 mètres et des *Départs* (Tees) officiels.
- le terrain a été étalonné par l'association nationale à laquelle il est affilié sur base de l'USGA Course Rating System.
- la longueur du terrain à jouer ne diffère pas de plus de 100 mètres de la longueur du *terrain mesuré* (voir article 9)
- les Règles de Golf fixées par le R&A Rules Limited et les Règles Locales du Club sont d'application.
- la formule de jeu est Stroke play, Contre Par ou Stableford, joués avec 100% de l' *EGA Playing Handicap*.
- le score est marqué par un *marqueur* répondant à la définition.

HANDICAP STROKE INDEX

L' *Handicap Stroke Index* détermine sur la carte de score l'ordre des trous auxquels des *Coups de handicap* doivent être donnés ou reçus.

L' *Handicap Stroke Index* doit être publié par chaque *Club affilié* (Règle 33-4 des Règles de golf).

Note 1 : Un joueur avec un «Plus» *EGA Playing Handicap*, rend des *Coups de handicap* au terrain en commençant au trou ayant le stroke index 18.

HOME CLUB

Le *Home Club* d'un joueur est un *Club affilié* dont il est membre.

Note : Si un joueur est membre de plus d'un Club, il doit désigner un Club en tant que *Home Club*.

JOUEUR SCRATCH

Un *Joueur Scratch* est un joueur ayant un *EGA Exact Handicap* de 0,0.

MARQUEUR

Un *marqueur* est une personne ayant ou ayant eu un *EGA Handicap* ou ayant un *Handicap Club* ou ayant un handicap attribué par une fédération reconnue par la FRBG.

PERIODE DE « PREFERRED LIES »

La *Période de « Preferred Lies »* va du 1^{er} novembre au 30 avril inclus. Durant cette période, les *Handicap Conditions* sont d'application nonobstant l'autorisation de placement de la balle en vertu d'une Règle locale pour des raisons de mauvaises conditions d'un terrain.

Note : Lorsque les conditions climatiques le justifient, la FRBG peut prolonger cette période.

POINT DE MESURAGE

Le *Point de mesure* est l'emplacement d'une marque permanente et visible sur le *Départ* (Tee) qui indique l'endroit à partir duquel la longueur du trou est mesurée.

Note : Les *points de mesure*, tels que blocs de béton, pavés ou piquets seront installés sur le coté et à hauteur du milieu de chaque *Départ* (tee), avec indication de la longueur du trou en mètres et de préférence peint dans la couleur du *Départ* concerné.

QUALIFYING COMPETITION

Une Qualifying Competition est toute compétition qui se joue conformément aux *Handicap Conditions*.

QUALIFYING ROUND

Un Qualifying Round est un tour joué en Qualifying Competition ou joué avec l'intention de rentrer un *Extra Day Score*.

QUALIFYING SCORE

Un Qualifying Score est tout score, y compris un «No Return», qui est réalisé pendant une Qualifying Competition ou, pour les joueurs de catégorie de handicap 2 à 5, à l'occasion d'un Extra Day Score joué conformément aux *Handicap Conditions*

SLOPE RATING

Le *Slope Rating* d'un terrain est le nombre qui donne le degré de difficulté relatif d'un terrain pour les joueurs qui ne sont pas *Joueur Scratch*, comparé au *Course Rating* (degré de difficulté du terrain pour le *joueur scratch*).

Le *Slope Rating* est calculé sur base de la différence entre le Bogey Rating et le *Course Rating*.

Un terrain de golf avec un degré de difficulté standard a un *Slope Rating* de 113.

TERRAIN MESURE

Un *Terrain Mesuré* est un terrain qui a été mesuré selon les dispositions de l'USGA Course Handicap System voir Appendice A.

PARTIE 3. LE TERRAIN DE GOLF ET LE COURSE RATING

3. LE COURSE RATING

3.1 Le *Course Rating* et *Slope Rating* des terrains de golf en Belgique ont été établis suivant l'USGA COURSE RATING SYSTEM.

L'USGA a accordé à la FRBG le droit d'utiliser le Système.

La Commission Technique de la FRBG est responsable de l'évaluation des *Course Rating* et *Slope Rating* des terrains en Belgique.

3.2 Le texte de l'Appendice A constitue une copie modifiée des sections 12 et 15 de l'USGA Handicap System.

3.3 Le *Course Rating* et *Slope Rating* des terrains de golf est de la compétence de la FRBG et est accompli sous le contrôle de la Commission Technique.

Les clubs ne sont pas autorisés à déterminer un *Course Rating*.

4. LE MESURAGE DES TERRAINS DE GOLF

Chaque trou doit être mesuré en projection horizontale depuis le point de mesurage jusqu'au centre du green, conformément aux directives reprises dans l'Appendice A.

La longueur de chaque trou et la longueur totale figureront sur les cartes de score.

5. MODIFICATION AU TERRAIN

Si des changements apportés au terrain ont pour conséquence une modification de la longueur ou difficulté de jeu, le Club affilié doit demander un nouveau *Course Rating* et *Slope Rating* à la Commission Technique de la FRBG.

6. DEPARTS

6.1 Les terrains qui en ont la possibilité devraient avoir au moins deux sortes de *Départ* par trou :

- *Départ* Dames
- *Départ* Messieurs

6.2 La couleur des marques qui délimitent l'aire de départ est :

- Back Tees Messieurs Blanc
- Front Tees Messieurs Jaune
- Back Tees Dames Bleu
- Front Tees Dames Rouge

6.3 Les *Départs* doivent avoir une dimension suffisante pour permettre que chaque aire de départ satisfasse aux Règles de golf. Chaque *Départ* doit avoir un *point de mesurage* placé sur le côté et à hauteur du milieu du *Départ*.

6.4 La position des aires de départ doit toujours se situer sur le *Départ*.

Les *Handicap Conditions* ne sont pas remplies si les marques de départ sont situées en dehors du *Départ (Tee)* sur un ou plusieurs trous.

7. PAR

7.1 Le *Par* d'un trou est le score que devrait réaliser sur ce trou un *Joueur Scratch* dans des conditions de jeu normales, sans commettre d'erreur de jeu et avec deux putts sur le green.

7.2 Le *Par* de chaque trou doit être imprimé sur la carte de score.

7.3 Le *Par* de chaque trou doit être établi par le club, sur base de la longueur mesurée, de l' *Effective Playing Length* et de la difficulté de chaque trou et doit entrer dans les limites exprimées en mètres dans le tableau ci-dessous:

PAR	DAMES	MESSIEURS
3	- 200	- 225
4	180 - 390	200 - 450
5	360 - +	400 - +

Exemple : La longueur d'un trou avec un dogleg est de 430 m pour les hommes. En fonction de son *Effective Playing Length*, de son point pivot et de son degré de difficulté, le trou peut se voir attribuer un par 4 ou 5 pour les hommes.

7.4 Le total des *Pars* de chaque trou ne doit pas nécessairement coïncider avec le *Course Rating*. Le *Par* de chaque trou est utilisé pour le calcul des points *Stableford*, *Contre Par* et compétitions similaires et en conséquence pour la détermination des handicaps.

8. PERIODE DE « PREFERRED LIES »

8.1 La *Période de « Preferred Lies »* va du 1^{er} novembre au 30 avril inclus. Lorsque les conditions climatiques le justifient, la FRBG peut prolonger cette période.

8.2 Sauf autorisation de la FRBG au Club, les *Handicap Conditions* ne sont pas remplies si la Règle Locale de « Preferred Lies » est d'application en dehors de la *Période de « Preferred Lies »*. Une demande d'autorisation écrite et argumentée doit être introduite auprès de la FRBG.

8.3 Pendant la *Période de « Preferred Lies »*, les *Handicap Conditions* sont remplies même si le Club applique la Règle Locale de « Preferred Lies » sur un ou plusieurs trous.

8.4 Pendant la *Période de « Preferred Lies »*, les *Handicap Conditions* ne sont remplies que si la Règle Locale reprise ci-après est d'application :

« Une balle reposant dans toute « zone tondue ras » du parcours peut être relevée sans pénalité et nettoyée. Avant de relever la balle, le joueur doit

marquer sa position. Après l'avoir relevée, le joueur doit placer la balle à moins de 15 centimètres et pas plus près du trou que l'endroit où elle reposait, ni dans un obstacle ou sur un green.

Le joueur ne peut placer la balle qu'une seule fois et elle est en jeu après avoir ainsi été placée (Règle 20-4). Si la balle ne reste pas à l'endroit où elle a été placée, la Règle 20-3d s'applique. Si la balle reste à l'endroit où elle a été placée et ensuite bouge, il n'y a pas de pénalité et la balle doit être jouée comme elle est, sous réserve de l'application de toute autre Règle.

Si le joueur ne marque pas la position de sa balle avant de la relever ou la déplace de n'importe quelle autre façon, par exemple en la faisant rouler avec un club, il encourt un coup de pénalité.

Pénalité pour infraction aux Règles Locales Temporaires :

Match Play : Perte du trou Stroke Play : deux coups

Si le joueur encourt la pénalité générale pour infraction à cette Règle Locale, aucune pénalité supplémentaire selon cette Règle Locale ne s'applique. »

- 8.5** Avant qu'un Club ne décide d'appliquer la Règle Locale de « Preferred Lies », il doit tenir compte des points suivants :

La Règle Locale est contraire aux Règles de golf et en particulier au principe qui veut que la balle soit jouée de l'endroit où elle repose.

Une Règle Locale qui impose le placement de la balle n'est pas autorisée.

L'utilisation de la Règle Locale se justifie si l'on veut éviter des situations injustes en cas de fairways ou d'avant-greens en piètre condition.

La Règle Locale n'est pas utilisée pour protéger le terrain ! Au contraire, la balle sera placée à l'endroit où le fairway est en bonne condition et risque ensuite d'être abîmé.

Abuser inutilement de la Règle Locale de « Preferred Lies » peut entraîner de trop bons *Qualifying Scores* et par conséquent des *EGA Exact Handicaps* trop bas qui ne sont pas comparables à ceux des membres d'autres Clubs.

9. AJUSTEMENT AUTORISÉ DE LA LONGUEUR D'UN TERRAIN DE GOLF MESURE

- 9.1** Chaque Club doit s'efforcer de faire correspondre à tout moment la longueur du terrain à jouer à celle du *Terrain Mesuré*. Au cas où la longueur du terrain à jouer est modifiée de plus de 100 m il n'est plus question de *Handicap Conditions*.

- 9.2** Si, à cause de travaux d'entretien importants, la diminution provisoire de la longueur du terrain à jouer varie de plus de 100 mètres, le Club doit dans ce cas déterminer exactement la différence de longueur et la communiquer à temps et avant le début des travaux à la FRBG

La FRBG peut ensuite déterminer un *Course* et *Slope Rating* provisoire qui sera en vigueur comme base de calcul pour la gestion des handicaps pendant la durée des travaux.

Le Club doit également communiquer à la FRBG la période à laquelle les travaux prendront fin.

PARTIE 4. HANDICAPPING

10. INTRODUCTION

10.1 L' *EGA Handicap System* a été conçu pour arriver à une uniformité dans l'établissement des handicaps, tant pour les dames que pour les messieurs.

La FRBG a obtenu une licence pour appliquer en Belgique l' *EGA Handicap System*. La nature du jeu de golf, avec ses nombreuses conditions de jeu différentes font du handicapping une opération relativement inexacte. Néanmoins, si les mêmes principes sont généralement appliqués par les *Comités des Handicaps*, un grand degré d'uniformité peut être atteint. C'est pourquoi, il est primordial que la FRBG, les clubs et les *Comités des Handicaps* remplissent leurs obligations.

10.2 Il est essentiel que les instructions du système telles que décrites ci-dessous soient suivies, en accord avec les règles de golf.

11. DROITS ET OBLIGATIONS DE LA FRBG

La FRBG :

11.1 Détermine en Belgique le système de gestion des handicaps et veille à sa bonne application. Elle délègue cette tâche à la Commission Technique.

11.2 Définit la période pendant laquelle elle autorise l'utilisation de la règle locale de « Preferred Lies » avec maintien des *Handicap Conditions*.

11.3 Est la seule autorité qui peut attribuer un handicap de la 1^{ère} catégorie à un joueur sans handicap, et ce à la demande de son *Home Club*.

11.4 A le droit, si elle le juge nécessaire, de réclamer à tout moment des informations sur les handicaps des joueurs des Clubs.

11.5 A le droit de déclarer un tour d'une compétition qu'elle organise Non Qualifying avant le commencement du jeu par exemple à cause de conditions atmosphériques extrêmement défavorables.

11.6 Décide que le *Competition Stableford Adjustment - C.S.A.* - tel que repris en Appendice D est d'application.

11.7 Prend toutes les décisions en cas de différend qui lui est soumis. En cas de différend, les parties concernées doivent soumettre le problème par écrit à la FRBG. La décision de la FRBG est définitive.

12. DROITS ET OBLIGATIONS DU CLUB AFFILIE

Le Club :

12.1 Est l'*Handicapping Authority* pour tous les joueurs qui l'ont reconnu comme *Home Club* et doit respecter les directives de la Commission Technique de la FRBG.

12.2 Veille au sein du Club à l'application correcte de l' *EGA Handicap System*. Toute différence par rapport au système ne trouvant pas de solution au sein du club, sera portée à l'attention de la FRBG qui, à sa discrétion pourra

mener toute enquête qu'elle considère appropriée. S'il apparaît que le club, en infraction des règlements, ne résout pas de manière satisfaisante le problème aux yeux de la FRBG, celle-ci est habilitée à ne pas reconnaître les handicaps attribués par ce club.

- 12.3** Calcule tous les *Exact handicaps* conformément au *EGA Handicap System*.
- 12.4** Conserve pour tous les joueurs dont c'est le *Home Club* les données relatives au calcul du handicap au moins pour l'année en cours et pour l'année précédente.
- 12.5** Désigne un *Comité des Handicaps* qui accomplira toutes les tâches et obligations décrites dans l'article 13.
- 12.6** Communique à la FRBG sur base des définitions de l'article 9, toutes modifications - temporaires ou permanentes - apportées au terrain.
- 12.7** Envoie aux *Home Clubs* respectifs les résultats réalisés par des joueurs dont le Club n'est pas le *Home Club*.

13 DROITS ET OBLIGATIONS DU COMITE DES HANDICAPS

Le *Comité des Handicaps* :

- 13.1** Avant la compétition, mettra à disposition des joueurs, des listes d'inscription pour les *Qualifying Competitions*. Il s'assurera que toutes les cartes de scores sont rentrées auprès du comité y compris les cartes incomplètes.
- 13.2** Doit calculer le CSA à la clôture de chaque *Qualifying Competition* (voir Appendice D).
- 13.3** Doit tenir pour chaque membre, qui a reconnu le Club comme étant son *Home Club*, un historique de handicap dans lequel toutes les données concernant son *EGA Exact Handicap* sont enregistrées (voir Appendice B) et qui est disponible à tout moment.
- 13.4** Doit veiller à ce que tous les *Qualifying scores* soient enregistrés aussitôt que possible et que tous *EGA Exact Handicaps* aient été correctement calculés en fonction des scores enregistrés dans l'ordre chronologique.
- 13.5** Doit, lorsqu'un joueur change de *Home Club*, informer le nouveau *Home Club* de son actuel *EGA Exact Handicap* et communiquer au *Comité des handicaps* du club une copie de l'historique du joueur (année en cours et année précédente).
- 13.6** Affiche un tableau sur lequel sont repris les *EGA Exact Handicaps* de tous les membres et publie toutes modifications apportées aux *EGA Exact Handicaps* des membres dès qu'elles ont été effectuées.
- 13.7** Doit retirer le handicap d'un joueur conformément aux articles 21.1 à 21.3 et peut ajuster le handicap du joueur, conformément à l'article 23 et doit en aviser le joueur.
- 13.8** A le droit de déclarer un tour d'une compétition Non Qualifying avant le commencement du jeu par exemple à cause de conditions atmosphériques extrêmement défavorables.
- 13.9** Doit faire une révision annuelle de l' *EGA Exact Handicap* de chaque joueur aussitôt que possible à la fin de l'année de handicap.

13.10 Peut soumettre, en accord avec les parties concernées, tout litige à la FRBG. La décision de la FRBG sera définitive.

Note : En compétition, la répartition des catégories se fera sur base des *EGA Exact Handicaps*.

14. DROITS ET OBLIGATIONS DU JOUEUR

Le joueur :

14.1 N'a qu'un seul *EGA Exact Handicap*. Ce handicap est attribué et enregistré par son *Home Club*. Ce handicap s'applique partout en ce compris dans les autres clubs dont il est membre.

14.2 Doit, s'il est membre de plus d'un Club, déterminer le Club qui est son *Home Club*. Il doit communiquer le choix de son *Home Club* aux autres Clubs dont il est également membre.

Note : Un joueur membre d'un club satisfaisant aux *Handicap Conditions* et d'un club n'y satisfaisant pas, devra choisir le premier comme *Home Club*.

14.3 Doit connaître son *EGA Exact Handicap*, doit, à l'aide de l' *EGA Playing Handicap Table*, être en mesure d'établir son *EGA Playing Handicap*. Il est responsable de la détermination de son *EGA Playing Handicap* lorsqu'il joue un *Extra Day Score*.

14.4 Doit, avant qu'il ne joue un *Extra Day Score* ou une *Qualifying Competition*, contrôler l'exactitude des données reprises sur la liste d'inscription et sur la carte de score.

14.5 Doit s'assurer que tous les *Qualifying Scores* qu'il a joués, complets ou incomplets, sont communiqués à son *Handicapping Authority*.

14.6 Doit immédiatement faire enregistrer dans son *Home Club* les *Qualifying Scores* réalisés ailleurs que dans son *Home Club*.

Il doit communiquer, lors de la remise de la carte de score, les renseignements suivants :

- le terrain sur lequel a été réalisé le *Qualifying Score*.
- le *Slope Rating*, le *Course Rating* et le *Par* du terrain joué.
- la date.
- l' *EGA Exact Handicap* et le *EGA Playing Handicap*
- le nombre de points Stableford obtenus.

Note 1 : Il est rappelé au joueur que le fait de ne pas communiquer ses scores peut entraîner un retrait temporaire de son *EGA Handicap* (cfr. article 21.1).

Note 2 : Si un joueur, pour quelque raison que ce soit, est dans l'impossibilité de communiquer directement les *Qualifying Scores* à son *Home Club*, il doit agir suivant l'art.14.7.

14.7 Doit, avant qu'il ne joue une compétition, être certain que son *EGA Exact Handicap* est à jour.

Si tel n'est pas le cas, il doit lui-même apporter les éventuelles modifications à son *EGA Exact Handicap* et les communiquer au comité organisateur.

14.8 Doit rentrer au moins quatre *Qualifying Scores* au cours de l' *Année de Handicap* (voir article 24)

14.9 Peut soumettre, en accord avec les parties concernées, tout litige à la FRBG. La décision de la FRBG sera définitive.

15. QUALIFYING SCORES

15.1 Les scores qui doivent être enregistrés dans l'historique de handicap du joueur sont :

A. CATEGORIE DE HANDICAP 1 à 5

(a) *Qualifying Scores* (dans une *Qualifying Competition* pour toutes les catégories ou avec un *Extra Day Score* pour les joueurs des catégories 2 à 5) après conversion en points Stableford

Note : Il n'est pas permis aux joueurs ayant un *EGA Exact Handicap* de la Catégorie de Handicap 1 de réaliser des *Qualifying Scores* en jouant un *Extra Day Score* (voir article 16.4).

(b) *Qualifying Scores* convertis en points Stableford réalisés dans la *Buffer Zone* ou supérieurs à 36 points Stableford :

- lors d'un tour annulé d'une *Qualifying Competition*
- lors d'un tour de compétition calculé 'Non Counting' (N/C) par l'application du C.S.A.

(c) Scores Stableford corrects réalisés pendant une *Qualifying Competition*, alors que le joueur est disqualifié pour quelque certaine raison que ce soit (voir Appendice G / déc.2/2).

(d) *Qualifying Scores* réalisés sur 18 trous d'un *terrain mesuré* dont la longueur est temporairement raccourcie de 100 m maximum tel que prévu à l'article 9.1.

(e) *Qualifying Scores* réalisés sur un *terrain mesuré* alors qu'une Règle Locale autorise le placement de la balle (Preferred Lies), tel que prévu à l'article 8.

(f) Scores individuels de joueurs en «quatre balle aggregate»

B. REGLEMENTATION SPECIALE POUR LES CATEGORIES DE HANDICAP 4 et 5

Les joueurs qui ne jouent généralement pas plus de 9 trous par jour pour raison de santé et/ou d'âge, peuvent demander au *Comité des Handicaps* de les autoriser à rentrer des scores réalisés sur 9 trous et de les considérer comme *Qualifying Scores*. Après attribution et enregistrement de cette autorisation, le *Qualifying Score* est : tout score Stableford réalisé sur 9 trous conformément aux *Handicap Conditions* auquel il faut ajouter 18 points au total des points Stableford obtenus afin d'obtenir un score qui peut être enregistré comme *Qualifying Score*.

15.2 Les scores suivants **NE** peuvent **PAS** être acceptés comme *Qualifying Scores* :

(a) Scores réalisés dans toute compétition Quatre Balles, à l'exception d'un Quatre Balles Aggregate.

(b) Scores réalisés en compétition pendant laquelle les joueurs jouent en tant que partenaires d'un ou plusieurs autre(s) joueur(s) (par ex. Meilleure Balle, Scramble, etc.).

- (c) Scores réalisés en compétition sur moins de 18 trous, à l'exception des conditions reprises dans l'art.15.1 B.
- (d) Scores réalisés alors que les Règles de Golf établies par le R&A Limited n'étaient pas d'application (par ex. compétitions avec un nombre réduit de Clubs).
- (e) Scores réalisés en compétition contre Par et Stableford et pour laquelle les joueurs ont reçu moins que le full *EGA Playing Handicap*.
- (f) Scores réalisés en compétition Eclectic, Flag et autres du genre.
- (g) Scores réalisés en compétition et dont le total des points Stableford est inférieur à la *Buffer Zone* :
 - pendant un tour annulé d'une *Qualifying Competition*
 - lors d'un tour de compétition calculé 'Non Counting' (N/C) par l'application du C.S.A.
- (h) Scores réalisés dans une compétition déclarée non qualifying avant le commencement du jeu par exemple à cause de conditions atmosphériques extrêmement défavorables
- (i) Scores réalisés dans une compétition gérée par une organisation ne disposant pas d'un comité de handicap reconnu par la FRBG, ne se trouvant pas sous la supervision de ce comité.

16. EXTRA DAY SCORES (anciennement Qualifying Card)

- 16.1** Un *Extra Day Score* est un score Stableford réalisé dans les *Handicap Conditions* autrement que dans une *Qualifying Competition*. Il compte pour le handicap si le joueur respecte ce qui suit.
- 16.2** Un score réalisé à l'occasion d'un *Extra Day Score* et conformément aux *Handicap Conditions* est un *Qualifying Score* uniquement pour les joueurs de la catégorie de handicap 2 à 5.
- 16.3** La formule de jeu pour un *Extra Day Score* est Stableford.
- 16.4** Un joueur peut jouer un *Extra Day Score* dans tout Club affilié à la FRBG. Cependant il doit toujours faire enregistrer aussi vite que possible la carte de score dans son *Home Club* !
- 16.5** Le joueur doit, avant d'entamer sa partie, s'inscrire auprès du Club où il souhaite jouer un *Extra Day Score* sur la liste d'inscription des *EDS*. A l'inscription les données suivantes doivent être renseignées :
- date et heure de l'inscription
 - nom du joueur
 - nom du marqueur
 - nom du *Home Club* du joueur
 - l' EGA Exact Handicap du joueur
 - l' EGA Playing Handicap du joueur

- 16.6** Après inscription le joueur reçoit une carte de score estampillée. Les mêmes données (16.5) doivent être renseignées sur cette carte. La carte doit être signée par le *marqueur* et le joueur. Si les données exigées ne sont pas remplies ou le sont incomplètement, le *Comité des Handicaps* peut refuser le score réalisé comme *Qualifying Score*.
- 16.7** Si, après s'être inscrit sur la liste d'inscription des *EDS*, un joueur ne rentre pas, immédiatement après avoir joué, sa carte de score, elle sera enregistrée comme 'No Return'.
- 16.8** Le nombre de *Extra Day Scores* est limité à cinq par *Année de Handicap*.

17. EGA PLAYING HANDICAP

- 17.1** L' *EGA Playing Handicap* est le nombre de coups que reçoit un joueur sur le parcours qu'il va jouer en jouant de *Départs* (Tees) déterminés pour mettre son potentiel de scorer au niveau du *joueur scratch*.
- 17.2** Si l' *EGA Playing Handicap* d'un joueur est positif (un « plus » *EGA Playing Handicap*), le joueur devra "rendre" des coups en commençant sur le trou ayant le n°18 suivant le *Stroke Index*, etc
- 17.3** L' *EGA Playing Handicap* est calculé pour chaque terrain et pour chaque type de *Départs* (Tees) selon la formule suivante :

$$\text{EPH} = \text{EGA Exact Handicap} \times (\text{Slope Rating} / 113) + (\text{Course Rating} - \text{Par})$$

Le résultat est arrondi à un nombre entier (0.5 est arrondi vers le haut, «plus » 0.5 est arrondi à 0 et «plus » 1.5 est arrondi à «plus » 1).

- 17.4** L' *EGA Playing Handicap* peut être aussi déterminé en recherchant l' *EGA Exact Handicap* dans la *EGA Playing Handicap Table* spécifique à chaque terrain et ensuite en lisant l' *EGA Playing Handicap* correspondant. Voir exemple Appendice H.

Note : Un joueur qui sur base de l'article 15.1 B rentre un score sur 9 trous, reçoit par tour de 9 trous un total de coup égal à la moitié de son *EGA Playing Handicap* (0.5 est arrondi vers le haut).

- 17.5** La *Handicap Allowance* est le nombre de *Coups de handicap* reçus par un joueur dans une compétition avec handicap. C'est le pourcentage de l' *EGA Playing Handicap* déterminé par le Comité en charge de la compétition.
- 17.6** L'attribution des coups reçus se fait suivant le *Handicap Stroke Index* repris sur la carte de score.
- 17.7** Après conversion, il est possible qu'un *EGA Exact Handicap* élevé donne un *EGA Playing Handicap* supérieur à 36
- 17.8** Le joueur joue son handicap lorsqu'il réalise un score de 36 points Stableford.

18. STABLEFORD

- 18.1** Tous les *Qualifying Scores* d'un joueur doivent être convertis en points Stableford basés sur 100% de son *EGA Playing Handicap*, pour le calcul de son *EGA Exact handicap*.

18.2 Le but du système de points Stableford pour le calcul des handicaps est de réduire l'impact d'un mauvais résultat sur un trou qui ne reflète pas la vraie valeur du joueur.

18.3 En Stableford des points sont attribués par rapport au Par de chaque trou, à savoir :

SCORE NET SUR UN TROU	POINTS
• plus d'un coup au-dessus du <i>Par</i> ou pas de score	0
• un coup au-dessus du <i>Par</i>	1
• égal au <i>Par</i>	2
• un coup sous le <i>Par</i>	3
• deux coups sous le <i>Par</i>	4
• trois coups sous le <i>Par</i>	5
• quatre coups sous le <i>Par</i>	6

18.4 En cas de *Qualifying Competition* avec une formule de jeu autre que Stableford, le résultat de la compétition sera déterminé par la formule de jeu en vigueur.

18.5 Tout score dans une *Qualifying Competition* contre Par DOIT être converti en points Stableford en ajoutant 36 points au résultat final du joueur.

Exemple : - 2 contre Par > - 2 + 36 = 34 points Stableford
+ 5 contre Par > + 5 + 36 = 41 points Stableford
All square > 0 + 36 = 36 points Stableford

18.6 A la fin de chaque tour d'une *Qualifying Competition*, le C.S.A. sera calculé conformément à la procédure détaillée à l'Appendice D.

19. ACQUISITION D'UN EGA EXACT HANDICAP

19.1 36.0 est l' *EGA Exact Handicap* maximum qui peut être attribué à un joueur.

Après conversion, il est possible qu'un *EGA Exact Handicap* élevé donne un *EGA Playing Handicap* supérieur à 36.

Note : Pour un *Handicap Club* de 37 et plus voir Appendice I.

19.2 Un *EGA Exact Handicap* ne peut être attribué qu'à un joueur de golf Amateur (cfr. définition dans les Règles du Statut Amateur) membre d'un Club. Le handicap d'un joueur doit être enregistré par son *Home club*.

Note : Chaque année, tout joueur membre d'un club reçoit de la FRBG une carte mentionnant son *EGA Exact Handicap*.

19.3 Pour acquérir un *EGA Exact Handicap* un joueur doit rentrer dans une période de 12 mois trois scores Stableford.

Les tours doivent être joués dans son Home Club et en respectant les *Handicap Conditions*.

Chaque score doit être signé par le *marqueur* et contresigné par le joueur.

Un score au moins doit être de 36 points Stableford ou plus.

Le meilleur score Stableford sert à calculer le premier *EGA Exact Handicap*.

Le nombre de *Coups de handicap* que reçoit un joueur pendant ces tours s'élève à:

$$36.0 \times (\text{Slope Rating}/113) + (\text{Course Rating} - \text{Par}).$$

Ce nombre de coups peut aussi être trouvé via la consultation des *EGA Playing Handicap Tables* pour un *EGA Exact Handicap* de 36.

- 19.4** Le premier *EGA Exact Handicap* doit être calculé sur base du meilleur score Stableford rentré.

$$\text{Nouvel EGA Ex. Hcp} = 36 - \{(\text{meilleur. score Stb} - 36) \times 113 / \text{Slope Rating}\}$$

Exemple : Un joueur réalise trois scores Stableford : 28, 34 et **44** points sur un terrain ayant un *Slope Rating* de 124.

Son *EGA Exact Handicap* est de : $36 - \{(44 - 36) \times 113 : 124\} = 36 - (8 \times 113 / 124) = 36 - 7,3 = 28,7$.

- 19.5** Le *Comité des Handicaps* peut attribuer à un joueur un premier *EGA Exact Handicap* inférieur à l' *EGA Exact Handicap* calculé dans l'Art. 19.4, si - sur base d'éléments valables - il est convaincu qu'un *EGA Exact Handicap* inférieur reflète plus correctement le niveau de jeu du joueur.

Dans des circonstances exceptionnelles, un *EGA Exact Handicap* plus élevé que celui obtenu avec le meilleur score peut être attribué.

- 19.6** Lorsqu'un joueur n'arrive pas à réaliser un score justifiant un *EGA Exact Handicap* de 36, il ne peut pas obtenir un *EGA Exact Handicap* de 36.
- 19.7** Un handicap de la catégorie 1 ne peut être attribué à un joueur sans handicap qu'avec l'autorisation écrite de la FRBG.
- 19.8** Un joueur ne peut obtenir un *EGA Exact Handicap* qu'après avoir obtenu son brevet d'aptitude.

20. MODIFICATION DES HANDICAPS

- 20.1.** Les *EGA Exact Handicaps* sont répartis dans les *Catégories de Handicap* 1 à 5 (cfr. Définition).

- 20.2.** Tous les *Qualifying Scores* doivent être enregistrés, dans l'ordre chronologique, par le *Comité des Handicaps* du joueur. L'enregistrement des scores doit se faire en points Stableford.

A tout le moins, les données suivantes doivent être renseignées dans l'historique de handicap du joueur (voir Appendice B) :

- la date à laquelle le score a été réalisé
- le nombre de points Stableford
- le C.S.A
- le nombre de points Stableford après correction par le C.S.A.
- l' *EGA Exact Handicap* après l'enregistrement du score réalisé

- 20.3.** A la fin de chaque *Qualifying Competition*, le résultat de tous les joueurs doit être enregistrés y compris les No Returns afin de calculer le *Competition Stableford Adjustment*. Le calcul doit être fait conformément à l'Appendice

D.

20.4. Si, après correction des points Stableford par le C.S.A., un joueur réalise un *Qualifying Score* dans sa *Buffer Zone*, son *EGA Exact Handicap* reste inchangé.

20.5. Si un joueur réalise un *Qualifying Score* inférieur au nombre de points Stableford de sa *Buffer Zone* ou ne rentre pas sa carte, son *EGA Exact Handicap* est augmenté de 0.1 (*Catégories de Handicap* 1 à 4) ou de 0.2 (*Catégorie de Handicap* 5).

20.6. Si un joueur réalise un *Qualifying Score* supérieur à 36 points Stableford, son *EGA Exact Handicap* est diminué d'un nombre de points déterminés par le tableau ci-dessous en fonction :

a. de sa catégorie de handicap,

b. du nombre de points Stableford supérieur à 36.

Catégorie de handicap	<i>EGA Exact Handicap</i>	<i>Buffer Zone</i>	Nombre de points inférieur à la <i>Buffer Zone</i> Ajustement vers le haut	Pour chaque point au dessus de 36 points Stableford Ajustement vers le bas
1	- 4.4	35 - 36	0.1	0.1
2	4.5 - 11.4	34 - 36	0.1	0.2
3	11.5 - 18.4	33 - 36	0.1	0.3
4	18.5 - 26.4	32 - 36	0.1	0.4
5	26.5 - 36.0	31 - 36	0.2	0.5

Exemple :

Un joueur a un *EGA Exact Handicap* de 11.2 et réalise un *Qualifying Score* de 29 points Stableford. Son *EGA Exact Handicap* est donc remonté à 11.3.

Il réalise ensuite un *Qualifying Score* de 42 points Stableford. Son *EGA Exact Handicap* est diminué de 6×0.2 , soit 1.2. Son nouvel *EGA Exact Handicap* est de 10.1.

20.7. Si l' *Exact Handicap* d'un joueur - qui a réalisé un nombre de points Stableford important - doit baisser à un point tel que la limite de la *Catégorie de Handicap* inférieure est franchie, il faut tenir compte en premier lieu du coefficient de la catégorie supérieure jusqu'à ce que la limite de la catégorie de handicap inférieure soit franchie et continuer avec le coefficient de la catégorie inférieure

Exemple :

Un joueur a un *EGA Exact Handicap* de 19.2 et réalise un *Qualifying Score* de 42 points Stableford. Son *EGA Exact Handicap* est diminué comme suit :

$$19.2 - (2 \times 0.4) = 19.2 - 0.8 = 18.3$$

$$18.3 - (4 \times 0.3) = 18.3 - 1.2 = 17.1$$

20.8. Toute modification (diminution ou augmentation) de l' EGA Exact Handicap doit être effectuée dès que le Home Club est informé du Qualifying Score. Le joueur est dans l'obligation de connaître son EGA Exact Handicap le plus récent.

20.9. L' EGA Exact Handicap d'un joueur ne sera JAMAIS remonté à plus de 36.0.

20.10. Si une compétition de plus d'un tour se joue sur un jour ou sur plusieurs jours successifs, l' EGA Playing Handicap du joueur au début du 1^{er} tour reste valable pendant toute la durée de la compétition.

Cependant le score de chaque tour est enregistré séparément pour le calcul de son EGA Exact Handicap après que l' EGA Playing Handicap et le nombre de points Stableford correspondant soient corrigés si nécessaire.

Exemple :

Un joueur joue dans son *Home Club* une compétition 36 trous Stroke play des Front Tees.

Son EGA Exact Handicap est de 18.2. D'après l' EGA Playing Handicap Table, l'EGA Playing Handicap du joueur est de 19. Ces nombres sont valables pour les deux tours.

Après avoir défini le résultat de la compétition stroke play sur base de son EGA Playing Handicap, le nombre de points Stableford est également calculé afin de modifier son EGA Exact Handicap.

Il reçoit 19 coups pour chaque tour et réalise 42 points Stableford au 1^{er} tour et 34 points au 2^{ème}.

Après avoir réalisé 42 points Stableford au 1^{er} tour, il voit son EGA Exact Handicap baissé de 6×0.3 , soit 1.8 et atteindre 16.4. Il apparaît qu'au 2^{ème} tour, sur base de son EGA Exact Handicap de 16.4, le joueur n'a obtenu que 32 points Stableford.

C'est pour cette raison que 32 points sont enregistrés pour le 2^{ème} tour et que son EGA Exact Handicap est remonté de 0.1. Son nouvel EGA Exact Handicap est donc de 16.5

21. SUSPENSION, DECHEANCE ET PERTE DES HANDICAPS

21.1 La FRBG ou le *Home Club* d'un joueur peut suspendre l' EGA Handicap d'un joueur aussitôt qu'il lui semble évident que le joueur ne remplit pas ses obligations définies dans l'article 14 de l' EGA Handicap System.

- Le joueur doit être informé de cette mesure, de sa durée et des conditions sous lesquelles il peut à nouveau obtenir un handicap.
- L' EGA Handicap d'un joueur ne peut être suspendu sur base de cette décision avant que le joueur n'ait eu l'occasion de comparaître devant le *Comité des Handicaps*.

21.2 Si un joueur est membre de plus d'un club, un club qui n'est pas son *Home Club* ne peut pas suspendre son EGA Handicap.

21.3 Si un joueur est suspendu en tant que membre de son *Home Club*, il est automatiquement déchu de son EGA Exact Handicap jusqu'à la levée de la suspension.

- 21.4** Le fait de ne pas rentrer au moins quatre *Qualifying Scores* au cours d'une *Année de Handicap* peut entraîner une déchéance de l' *EGA Exact Handicap* (voir article 24).
- 21.5** Excepté lorsqu'un joueur change de *Handicapping Authority*, l' *EGA Handicap* d'un joueur est perdu immédiatement lorsqu'un joueur n'est plus membre d'un *Club Affilié*.
- 21.6** Il n'est pas permis à un joueur dont le handicap est suspendu, dont il est déchu ou qui est perdu, de s'inscrire à une compétition pour laquelle un *EGA Exact Handicap* est exigé.
- 21.7** La suspension du handicap d'un joueur s'applique à tous les clubs affiliés dont le joueur est ou devient membre durant la période de suspension.

22. RESTITUTION DE HANDICAPS

- 22.1** Si l' *EGA Exact Handicap* d'un joueur doit lui être restitué dans les 12 mois de la date à laquelle le handicap a été perdu, suspendu ou dont il est déchu du fait de sa suspension en tant que membre de son *Home Club*, il lui sera restitué le handicap qu'il avait eu en dernier lieu. Dans tous les autres cas, le joueur se verra attribuer un nouvel *EGA Exact Handicap* après s'être soumis aux obligations de l'article 19.
- 22.2** Lors de l'attribution d'un nouvel handicap au joueur, le *Comité des Handicaps* devra tenir compte du handicap qu'il avait eu en dernier lieu. Un *EGA Handicap* de la Catégorie de Handicap 1 ne peut être réattribué qu'avec accord écrit de la FRBG.

23. GENERAL PLAY : COMPETENCE DU COMITE DES HANDICAPS

- 23.1** Si le *Comité des Handicaps* du Home Club d'un joueur estime que l' *EGA Exact Handicap* du joueur est trop élevé et ne reflète pas son niveau de jeu, il doit, sous réserve de l'application de l'article 23.3, le baisser jusqu'à l' *EGA Exact Handicap* qu'il estime approprié mais au moins d'un coup.
- 23.2** Si le *Comité des Handicaps* du Home Club d'un joueur estime que l' *EGA Exact Handicap* du joueur est trop bas et ne reflète pas son niveau de jeu, il doit, sous réserve de l'application de l'article 23.3, le monter jusqu'à l' *EGA Exact Handicap* qu'il estime approprié mais au moins d'un coup.
- 23.3** Si le *Comité des Handicaps* a décidé que :
- l' *EGA Exact Handicap* d'un joueur de la Catégorie de Handicap 1 doit être diminué, ou
 - l' *EGA Exact Handicap* d'un joueur de la Catégorie de Handicap 2 doit être diminué à 4.4 ou moins, ou
 - il doit, pour ce faire, présenter une proposition écrite à l'approbation de la FRBG.
- La réduction ne sera effective qu'après ratification par la FRBG.

- 23.4** Lorsque le *Comité des Handicaps* de l'*Handicapping Authority* d'un joueur décide d'effectuer ou de recommander un ajustement de handicap à la FRBG, il doit prendre en considération tous les faits et toute l'information disponible qui concernent l'habileté du joueur, à savoir entre autre :
- (a) La fréquence des tours joués.
 - (b) La fréquence des *Qualifying Scores* récemment rentrés, non seulement les scores au niveau ou en dessous de son *EGA Exact Handicap* mais aussi les scores dans la *Buffer Zone* ou moins bons.
 - (c) Les prestations en match play, en compétitions Quatre Balles Meilleure Balle et autres événements non *Qualifying*.

Note : Le *Comité des Handicaps* devrait d'ordinaire prendre en considération plus rigoureusement un joueur dont le standard général de jeu s'améliore rapidement et vice versa.

- 23.5** Le *Comité des Handicaps* doit informer le joueur de tout changement apporté à son *EGA Exact Handicap* suivant cet article. Le changement devient effectif dès que le joueur est informé de l'ajustement.
- 23.6** Le *Comité des Handicaps* d'un Club, qui n'est pas l'*Handicapping Authority* d'un joueur, a le droit de diminuer l'*EGA Exact Handicap* de ce joueur inscrit à une compétition dans le Club, si il estime, sur base de raisons valables, que son handicap est trop élevé .Toute diminution qui est faite sur base de cette décision n'est valable que pour la compétition concernée. Le *Home Club* du joueur doit être informé et recevoir tous les détails.

24 REVISION ANNUELLE DES HANDICAPS

- 24.1** Le *Comité des Handicaps* d'une *Handicapping Authority* doit procéder à une révision annuelle des handicaps aussitôt que possible après la fin de l'*Année de Handicap* qui va du 1^{er} janvier au 31 décembre. La révision annuelle des handicaps est obligatoire pour tous les joueurs
- 24.2** Lors de la révision annuelle des handicaps, l'*EGA Exact Handicap* de tous les joueurs doit être confirmé ou ajusté (vers le haut ou vers le bas) par le Comité des Handicaps **en respectant les exigences de l'article 23.**
- 24.3** Pour une révision correcte et juste de son *EGA Exact Handicap*, chaque joueur doit rentrer au moins 4 *Qualifying Scores* au cours d'une *Année de Handicap*. A défaut, selon les circonstances, le *Comité des Handicaps* peut déchoir le joueur de son *EGA Exact Handicap*.

PARTIE 5. APPENDICES

APPENDICE A – LA PREPARATION DU TERRAIN

1. INTRODUCTION

Le système de handicapping EGA a été conçu pour atteindre une uniformité et égalité dans l'handicapping en Europe de sorte que les *EGA Playing Handicaps* sont ajustés en fonction de la difficulté relative (*Course et Slope rating*) du terrain joué.

Après consultation des instances nationales ces dernières années, l'EGA a décidé que ces objectifs étaient au mieux rencontrés en incorporant le « Course et Slope Rating » de l'USGA comme une des bases du système de handicapping de l'EGA.

Les associations nationales, ayant obtenu la licence de l'USGA, se conforment donc strictement aux directives telles que prévues dans les manuels et guide de l'« USGA Course Rating ». Aucune modification n'est permise. Toute interprétation est faite par l'USGA.

2. POINT DE MESURAGE

Le point de départ à partir duquel chaque trou est mesuré doit être défini.

Une marque permanente de mesurage bien visible des joueurs, ancrée dans le sol doit être installée sur le côté du *Départ*. Ces marques permanentes sont essentielles et seront idéalement de la couleur des marques de départ. La longueur du trou devrait y être renseignée.

Afin de pouvoir utiliser la plus grande partie possible des aires de départ, ce point de mesurage doit se situer aux environs du milieu des aires de départ en question.

Sur certains terrains, on trouve de longues aires de départ reprenant plusieurs points de mesurage (p. ex. Back Tees Dames, Front Tees Messieurs ou *Départs* d'hivers,...). Il est même possible que deux départs se superposent. Il va de soi que dans ces cas, chaque *Départ* doit avoir ses propres marques.

Sur un terrain de neuf trous, avec deux *Départs* différents pour un trou, il sera veillé à ce que les marques de mesurage soient clairement identifiées de façon à éviter toute confusion.

Le mesurage des terrains est effectué par les clubs sous l'autorité et suivant les instructions de la Commission Technique.

3. PREPARATION DU TERRAIN

3.1 MAINTIEN D'UN NIVEAU CONSTANT DE DIFFICULTE

Un terrain de golf est évalué sur base de sa longueur effective et de ses difficultés de jeu dans des conditions normales. Chaque trou devrait être évalué du point de vue distance pour déterminer l'organisation du terrain dans le but de fournir un test correct et d'obliger un joueur à utiliser la plupart ou tous ses clubs durant un tour.

Lorsque la longueur d'un trou ou la difficulté normale de jeu est changée matériellement, cela entraînera une distorsion de l' *EGA Exact Handicap*. A titre d'exemple, une variation de la distance de 20 m. pour les hommes ou 16 m. pour les dames, entraîne une différence de rating au niveau de la distance de 0,1. Il est donc essentiel que le *Comité des Handicap* du club travaille en étroite collaboration avec la commission du terrain, afin de maintenir à un niveau constant la longueur et la difficulté normale de jeu, sept jours sur sept. L'objectif est d'obtenir un test juste et non pas excessif.

3.2 EQUILIBRE DANS LE PLACEMENT DES MARQUES DE DEPART

Le placement des marques de départ devrait être équilibré de telle sorte que la longueur effective de jeu soit approximativement la même de jour en jour. Des ajustements peuvent être fait pour tenir compte des conditions atmosphériques et de l'état du gazon.

Une marque de mesurage permanent doit être installé sur le côté de chaque *Départ* pour indiquer le point depuis lequel le trou a été mesuré, normalement le milieu de la surface de *Départ* qui sera utilisée. Les distances mentionnées sur la carte de score doivent correspondre au mesurage depuis ce point.

Dans les règles de golf, l'aire de départ est définie comme une aire rectangulaire d'une profondeur égale à deux longueurs de club, dont l'avant et les côtés sont délimités par les limites extérieures des deux marques de départ. Au vu de cette définition, les marques de départ doivent toujours se trouver à au moins deux longueurs de clubs de la limite arrière de la surface de *Départ*, plus deux mètres pour dégager la zone du mouvement. Pratiquement, c'est d'une distance en arrière de l'ordre de quatre mètres par rapport aux marques de départ dont il faut pouvoir disposer.

Dans l'illustration ci-dessous, la surface totale représente l'aire de départ usuelle et la ligne grasse au centre le point de marquage permanent à partir duquel le trou a été mesuré. Il est important que les marques de départ soient situées de façon équilibrée sur l'ensemble des trous, de part et d'autre des points de mesurage du terrain.

La position des marques de départ sera toujours sur le *Départ*, et pas à plus de 10 mètres des points de marquage. Les *Handicaps Conditions* ne sont pas d'application si ces conditions ne sont pas remplies.

Lors de compétitions importantes, les marques de départ seront placées aussi près que possible des marques de mesurage.

MOITE ARRIERE			MOITE AVANT			
C	B	A		A	B	C

L'équilibre dans le placement des marques de départ est réalisé de la façon suivante :

a) Conditions normales

Placer les marques de départ :

- sur la moitié avant, dans la zone A (ou B, ou C) pour les trous pairs
- sur la moitié arrière, dans la zone portant la même lettre pour les trous impairs

Lors du changement des marques de départ, placer les marques des trous pairs sur la moitié arrière et des trous impairs sur la moitié avant.

En d'autres termes, alternez entre les deux moitiés et effectuez une rotation des zones A, B et C, en utilisant toujours les mêmes lettres au même moment, excepté dans les conditions ci-dessous.

b) Conditions anormales

Utiliser les surfaces arrière pour un terrain rapide, les surfaces avant pour un terrain lent.

Par exemple, lorsqu'un terrain est dur et rapide, placer la moitié des marques de départ dans les zones avant A et l'autre moitié dans les zones arrière C. Lorsque le terrain est mou et lent, utiliser les zones avant C et les zones arrière A.

Dans des conditions extrêmes, toutes les marques de départ pourront être placés dans les zones arrière ou avant, en faisant en sorte de conserver une longueur de jeu normale.

Ces recommandations devraient être respectées pour chaque type de *Départ*.

3.3 PLACEMENT DES TROUS

De nombreux facteurs affectent le choix de l'emplacement des trous.

Le premier et le plus important est un bon jugement en prenant une décision qui pourra donner des résultats justes. Ne placez pas les trous dans des positions vicieuses.

1. Etudiez le dessin du trou de façon à retrouver l'intention de l'architecte du terrain.
2. Il devrait y avoir suffisamment de place par rapport au bord du green, pour effectuer le coup vers le green et disposer d'une surface de putting green suffisant. Par exemple, si le trou joué requiert de jouer un long fer ou un bois vers le green, le trou sera situé plus au fond du green et plus loin de ses côtés que pour un coup requérant un petit coup de pitch. En tout cas, il est recommandé que le trou soit situé au moins à 5 pas du bord du green. Si un

bunker est proche du bord ou si le sol penche vers le bord, il est recommandé d'augmenter cette distance, spécialement si le coup est à jouer avec un club autre qu'un pitch. Il faudrait prendre en considération la possibilité d'une récupération équitable pour un coup qui rate le green de justesse.

3. Une zone de 60 à 90 cm de rayon autour du trou devrait être le plus possible à niveau et de pente uniforme. En aucun cas les trous ne devraient être placés dans des positions compliquées, ni à des endroits en forte pente où une balle peut prendre de la vitesse. Un joueur situé au-dessus du trou devrait pouvoir arrêter la balle au trou.
4. Il faut de prendre en considération l'état de l'herbe autour du trou, en évitant plus spécialement les anciens trous qui ne sont pas encore complètement réparés.
5. Le trou sera tracé aussi verticalement que possible.
6. Il devrait y avoir un équilibre global de localisation des trous sur l'ensemble du parcours, tenant en compte des positions avant, arrière, à gauche et à droite. Il faut par exemple éviter de situer trop de trous à gauche, ce qui favoriserait les coups en draw ou en hook.
7. Une façon d'équilibrer la localisation des trous est de choisir six positions difficiles, six de difficulté moyenne et six positions faciles.
8. Il faudra veiller au respect des règles de golf et plus particulièrement à ce que le réceptacle en plastique à l'intérieur du trou ne dépasse pas 108 mm de diamètre extérieur, qu'il soit enfoncé à au moins 2,5 mm sous la surface du sol.

Si de fortes pluies sont attendues, le comité veillera à localiser les trous aux endroits où des flaques d'eau ont le moins de chances de se former.

3.4 PREPARATION DU TERRAIN

La localisation des marques de départ devrait se faire en tenant compte la longueur et des différents obstacles de chaque trou dans le but d'offrir un test constant et juste qui reflète avec précision le *Course Rating* et le *Slope Rating*.

Il y a beaucoup de facteurs à envisager pour la préparation d'un terrain qui sont détaillées dans « How to Conduct a Competition » de P.J. Boatwright. En général, la préparation suivante aide à rendre un terrain juste et constant pour le jeu de tous les jours.

a) Putting green

La fermeté des greens devrait être telle qu'elle « tienne » bien une balle bien frappée avec un fer depuis le fairway mais ne tienne pas un coup raté ou une « balle fusante » provenant du rough.

b) Fairways

Un terrain devrait être conçu de façon à exiger précision et longueur. Ainsi par exemple, un fairway d'une largeur de 24 m sera adéquat pour un court Par-4 alors que la largeur devrait être un peu plus grande pour un long Par-4.

c) Rough

Le rough sera de hauteur suffisante pour poser problème, mais pas de difficulté telle que la seule issue soit de jouer un wedge perpendiculaire au fairway pour y retourner. La pénalité si l'on rate le fairway ne devrait pas excéder un demi coup. La hauteur des roughs dépendra de type d'herbe et de sa densité.

d) Bunkers

La profondeur de sable devrait être de 10 à 15 cm sauf sur les parois du bunker où le sable ne sera pas trop profond et suffisamment dur pour éviter qu'une balle ne s'y enfonce, voire s'y perde. Lorsque du sable frais est apporté et qu'il n'y a pas de fortes pluies il y devrait être mouillé artificiellement de façon à l'affermir.

3.5 MARQUAGE DU TERRAIN

Il est essentiel pour le Comité de s'assurer d'un marquage correct et complet du terrain. Il est difficile de jouer conformément aux règles de golf sur un terrain non marqué. Si les limites du terrain et des obstacles d'eau sont clairement définies et que toutes les zones de terrain en réparation ont été correctement marquées comme telles, le Comité aura peu de problème durant la saison de golf.

APPENDICE B

EXEMPLE DE CARTE D'ENREGISTREMENT DU HANDICAP									
Joueur : Mr J. Dupont		Code: Dup.001			H / F				
Home Club : Side Hill Golf & Country Club									
BTH		FTH	BTD	FTD	Date de Naissance : 18-01-1942				
Par	70	70	71	70	Autres Clubs :				
CR	72.7	70.3	72.0	70.4					
SR	130	120	129	126					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Date enregistrement du score	Date de l'épreuve	Tour 1 2	Terrain	Formule de jeux	Score Stableford	CS A	Score Stableford ajusté	Exact Hcp révisé
	01-01-2003								18.2
1	21-03-2003	21-03-2003	1	Home Club	Stableford	34	0	34	18.2
2	21-04-2003	18-04-2003	1	K.H.G.& C.C.	Stroke Play	38	+1	39	17.3
3	21-04-2003	18-04-2003	2	K.H.G.& C.C.	Stroke Play	32	0	32	17.4
4	24-04-2003	23-04-2003	1	Home Club	Stableford	26	0	26	17.5
5	24-04-2003	24-04-2003	1	Home Club	Par	41	0	41	16.0
6	14-06-2003	14-06-2003	1	Home Club	Stroke Play	30	0	30	16.1
7	12-07-2003	12-07-2003	1	Home Club	Stableford	28	0	28	16.2
8	25-08-2003	22-08-2003	1	Home Club	Stableford	NR	0	NR	16.3
9	12-09-2003	12-09-2003	1	Home Club	Par	35	0	35	16.3
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									

APPENDICE C - TABLEAU DES ADJUSTEMENTS D'HANDICAP

COMPETITION STABLEFORD POINTS

Exact Handicaps	<Buffer	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53
4.4 and less	+0.1	0.0	-0.1	-0.2	-0.3	-0.4	-0.5	-0.6	-0.7	-0.8	-0.9	-1.0	-1.1	-1.2	-1.3	-1.4	-1.5	-1.6	-1.7
4.5 - 4.6	+0.1	0.0	-0.2	-0.3	-0.4	-0.5	-0.6	-0.7	-0.8	-0.9	-1.0	-1.1	-1.2	-1.3	-1.4	-1.5	-1.6	-1.7	-1.8
4.7 - 4.8	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.5	-0.6	-0.7	-0.8	-0.9	-1.0	-1.1	-1.2	-1.3	-1.4	-1.5	-1.6	-1.7	-1.8	-1.9
4.9 - 5.0	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.7	-0.8	-0.9	-1.0	-1.1	-1.2	-1.3	-1.4	-1.5	-1.6	-1.7	-1.8	-1.9	-2.0
5.1 - 5.2	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.8	-0.9	-1.0	-1.1	-1.2	-1.3	-1.4	-1.5	-1.6	-1.7	-1.8	-1.9	-2.0	-2.1
5.3 - 5.4	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.8	-1.0	-1.1	-1.2	-1.3	-1.4	-1.5	-1.6	-1.7	-1.8	-1.9	-2.0	-2.1	-2.2
5.5 - 5.6	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.8	-1.0	-1.2	-1.3	-1.4	-1.5	-1.6	-1.7	-1.8	-1.9	-2.0	-2.1	-2.2	-2.3
5.7 - 5.8	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.8	-1.0	-1.2	-1.4	-1.5	-1.6	-1.7	-1.8	-1.9	-2.0	-2.1	-2.2	-2.3	-2.4
5.9 - 6.0	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.8	-1.0	-1.2	-1.4	-1.6	-1.7	-1.8	-1.9	-2.0	-2.1	-2.2	-2.3	-2.4	-2.5
6.1 - 6.2	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.8	-1.0	-1.2	-1.4	-1.6	-1.8	-1.9	-2.0	-2.1	-2.2	-2.3	-2.4	-2.5	-2.6
6.3 - 6.4	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.8	-1.0	-1.2	-1.4	-1.6	-1.8	-2.0	-2.1	-2.2	-2.3	-2.4	-2.5	-2.6	-2.7
6.5 - 6.6	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.8	-1.0	-1.2	-1.4	-1.6	-1.8	-2.0	-2.2	-2.3	-2.4	-2.5	-2.6	-2.7	-2.8
6.7 - 6.8	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.8	-1.0	-1.2	-1.4	-1.6	-1.8	-2.0	-2.2	-2.4	-2.5	-2.6	-2.7	-2.8	-2.9
6.9 - 7.0	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.8	-1.0	-1.2	-1.4	-1.6	-1.8	-2.0	-2.2	-2.4	-2.6	-2.7	-2.8	-2.9	-3.0
7.1 - 7.2	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.8	-1.0	-1.2	-1.4	-1.6	-1.8	-2.0	-2.2	-2.4	-2.6	-2.8	-2.9	-3.0	-3.1
7.3 - 7.4	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.8	-1.0	-1.2	-1.4	-1.6	-1.8	-2.0	-2.2	-2.4	-2.6	-2.8	-3.0	-3.1	-3.2
7.5 - 7.6	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.8	-1.0	-1.2	-1.4	-1.6	-1.8	-2.0	-2.2	-2.4	-2.6	-2.8	-3.0	-3.2	-3.3
7.7 - 7.8	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.8	-1.0	-1.2	-1.4	-1.6	-1.8	-2.0	-2.2	-2.4	-2.6	-2.8	-3.0	-3.2	-3.4
7.9 - 11.4	+0.1	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.8	-1.0	-1.2	-1.4	-1.6	-1.8	-2.0	-2.2	-2.4	-2.6	-2.8	-3.0	-3.2	-3.4
11.5 - 11.7	+0.1	0.0	-0.3	-0.5	-0.7	-0.9	-1.1	-1.3	-1.5	-1.7	-1.9	-2.1	-2.3	-2.5	-2.7	-2.9	-3.1	-3.3	-3.5
11.8 - 12.0	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.8	-1.0	-1.2	-1.4	-1.6	-1.8	-2.0	-2.2	-2.4	-2.6	-2.8	-3.0	-3.2	-3.4	-3.6
12.1 - 12.3	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.9	-1.1	-1.3	-1.5	-1.7	-1.9	-2.1	-2.3	-2.5	-2.7	-2.9	-3.1	-3.3	-3.5	-3.7
12.4 - 12.6	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.9	-1.2	-1.4	-1.6	-1.8	-2.0	-2.2	-2.4	-2.6	-2.8	-3.0	-3.2	-3.4	-3.6	-3.8
12.7 - 12.9	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.9	-1.2	-1.5	-1.7	-1.9	-2.1	-2.3	-2.5	-2.7	-2.9	-3.1	-3.3	-3.5	-3.7	-3.9
13.0 - 13.2	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.9	-1.2	-1.5	-1.8	-2.0	-2.2	-2.4	-2.6	-2.8	-3.0	-3.2	-3.4	-3.6	-3.8	-4.0
13.3 - 13.5	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.9	-1.2	-1.5	-1.8	-2.1	-2.3	-2.5	-2.7	-2.9	-3.1	-3.3	-3.5	-3.7	-3.9	-4.1
13.6 - 13.8	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.9	-1.2	-1.5	-1.8	-2.1	-2.4	-2.6	-2.8	-3.0	-3.2	-3.4	-3.6	-3.8	-4.0	-4.2
13.9 - 14.1	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.9	-1.2	-1.5	-1.8	-2.1	-2.4	-2.7	-2.9	-3.1	-3.3	-3.5	-3.7	-3.9	-4.1	-4.3
14.2 - 14.4	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.9	-1.2	-1.5	-1.8	-2.1	-2.4	-2.7	-3.0	-3.2	-3.4	-3.6	-3.8	-4.0	-4.2	-4.4
14.5 - 14.7	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.9	-1.2	-1.5	-1.8	-2.1	-2.4	-2.7	-3.0	-3.3	-3.5	-3.7	-3.9	-4.1	-4.3	-4.5
14.8 - 15.0	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.9	-1.2	-1.5	-1.8	-2.1	-2.4	-2.7	-3.0	-3.3	-3.6	-3.8	-4.0	-4.2	-4.4	-4.6
15.1 - 15.3	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.9	-1.2	-1.5	-1.8	-2.1	-2.4	-2.7	-3.0	-3.3	-3.6	-3.9	-4.1	-4.3	-4.5	-4.7
15.4 - 15.6	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.9	-1.2	-1.5	-1.8	-2.1	-2.4	-2.7	-3.0	-3.3	-3.6	-3.9	-4.2	-4.4	-4.6	-4.8
15.7 - 15.9	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.9	-1.2	-1.5	-1.8	-2.1	-2.4	-2.7	-3.0	-3.3	-3.6	-3.9	-4.2	-4.5	-4.7	-4.9
16.0 - 16.2	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.9	-1.2	-1.5	-1.8	-2.1	-2.4	-2.7	-3.0	-3.3	-3.6	-3.9	-4.2	-4.5	-4.8	-5.0
16.3 - 16.5	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.9	-1.2	-1.5	-1.8	-2.1	-2.4	-2.7	-3.0	-3.3	-3.6	-3.9	-4.2	-4.5	-4.8	-5.1
16.6 - 18.4	+0.1	0.0	-0.3	-0.6	-0.9	-1.2	-1.5	-1.8	-2.1	-2.4	-2.7	-3.0	-3.3	-3.6	-3.9	-4.2	-4.5	-4.8	-5.1
18.5 - 18.8	+0.1	0.0	-0.4	-0.7	-1.0	-1.3	-1.6	-1.9	-2.2	-2.5	-2.8	-3.1	-3.4	-3.7	-4.0	-4.3	-4.6	-4.9	-5.2
18.9 - 19.2	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.1	-1.4	-1.7	-2.0	-2.3	-2.6	-2.9	-3.2	-3.5	-3.8	-4.1	-4.4	-4.7	-5.0	-5.3
19.3 - 19.6	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.2	-1.5	-1.8	-2.1	-2.4	-2.7	-3.0	-3.3	-3.6	-3.9	-4.2	-4.5	-4.8	-5.1	-5.4
19.7 - 20.0	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.2	-1.6	-1.9	-2.2	-2.5	-2.8	-3.1	-3.4	-3.7	-4.0	-4.3	-4.6	-4.9	-5.2	-5.5
20.1 - 20.4	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.2	-1.6	-2.0	-2.3	-2.6	-2.9	-3.2	-3.5	-3.8	-4.1	-4.4	-4.7	-5.0	-5.3	-5.6
20.5 - 20.8	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.2	-1.6	-2.0	-2.4	-2.7	-3.0	-3.3	-3.6	-3.9	-4.2	-4.5	-4.8	-5.1	-5.4	-5.7
20.9 - 21.2	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.2	-1.6	-2.0	-2.4	-2.8	-3.1	-3.4	-3.7	-4.0	-4.3	-4.6	-4.9	-5.2	-5.5	-5.8
21.3 - 21.6	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.2	-1.6	-2.0	-2.4	-2.8	-3.2	-3.5	-3.8	-4.1	-4.4	-4.7	-5.0	-5.3	-5.6	-5.9
21.7 - 22.0	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.2	-1.6	-2.0	-2.4	-2.8	-3.2	-3.6	-3.9	-4.2	-4.5	-4.8	-5.1	-5.4	-5.7	-6.0
22.1 - 22.4	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.2	-1.6	-2.0	-2.4	-2.8	-3.2	-3.6	-4.0	-4.3	-4.6	-4.9	-5.2	-5.5	-5.8	-6.1
22.5 - 22.8	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.2	-1.6	-2.0	-2.4	-2.8	-3.2	-3.6	-4.0	-4.4	-4.7	-5.0	-5.3	-5.6	-5.9	-6.2
22.9 - 23.2	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.2	-1.6	-2.0	-2.4	-2.8	-3.2	-3.6	-4.0	-4.4	-4.8	-5.1	-5.4	-5.7	-6.0	-6.3
23.3 - 23.6	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.2	-1.6	-2.0	-2.4	-2.8	-3.2	-3.6	-4.0	-4.4	-4.8	-5.2	-5.5	-5.8	-6.1	-6.4
23.7 - 24.0	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.2	-1.6	-2.0	-2.4	-2.8	-3.2	-3.6	-4.0	-4.4	-4.8	-5.2	-5.6	-5.9	-6.2	-6.5
24.1 - 24.4	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.2	-1.6	-2.0	-2.4	-2.8	-3.2	-3.6	-4.0	-4.4	-4.8	-5.2	-5.6	-6.0	-6.3	-6.6
24.5 - 24.8	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.2	-1.6	-2.0	-2.4	-2.8	-3.2	-3.6	-4.0	-4.4	-4.8	-5.2	-5.6	-6.0	-6.4	-6.7
24.9 - 25.2	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.2	-1.6	-2.0	-2.4	-2.8	-3.2	-3.6	-4.0	-4.4	-4.8	-5.2	-5.6	-6.0	-6.4	-6.8
25.3 - 26.4	+0.1	0.0	-0.4	-0.8	-1.2	-1.6	-2.0	-2.4	-2.8	-3.2	-3.6	-4.0	-4.4	-4.8	-5.2	-5.6	-6.0	-6.4	-6.8
26.5 - 26.9	+0.2	0.0	-0.5	-0.9	-1.3	-1.7	-2.1	-2.5	-2.9	-3.3	-3.7	-4.1	-4.5	-4.9	-5.3	-5.7	-6.1	-6.5	-6.9
27.0 - 27.4	+0.2	0.0	-0.5	-1.0	-1.4	-1.8	-2.2	-2.6	-3.0	-3.4	-3.8	-4.2	-4.6	-5.0	-5.4	-5.8	-6.2	-6.6	-7.0
27.5 - 27.9	+0.2	0.0	-0.5	-1.0	-1.5	-1.9	-2.3	-2.7	-3.1	-3.5	-3.9	-4.3	-4.7	-5.1	-5.5	-5.9	-6.3	-6.7	-7.1
28.0 - 28.4	+0.2	0.0	-0.5	-1.0	-1.5	-2.0	-2.4	-2.8	-3.2	-3.6	-4.0	-4.4	-4.8	-5.2	-5.6	-6.0	-6.4	-6.8	-7.2
28.5 - 28.9	+0.2	0.0	-0.5	-1.0	-1.5	-2.0	-2.5	-2.9	-3.3	-3.7	-4.1	-4.5	-4.9	-5.3	-5.7	-6.1	-6.5	-6.9	-7.3
29.0 - 29.4	+0.2	0.0	-0.5	-1.0	-1.5	-2.0	-2.5	-3.0	-3.4	-3.8	-4.2	-4.6	-5.0	-5.4	-5.8	-6.2	-6.6	-7.0	-7.4
29.5 - 29.9	+0.2	0.0	-0.5	-1.0	-1.5	-2.0	-2.5	-3.0	-3.5	-3.9	-4.3	-4.7	-5.1	-5.5	-5.9	-6.3	-6.7	-7.1	-7.5
30.0 - 30.4	+0.2	0.0	-0.5	-1.0	-1.5	-2.0	-2.5	-3.0	-3.5	-4.0	-4.4	-4.8	-5.2	-5.6	-6.0	-6.4	-6.8	-7.2	-7.6
30.5 - 30.9	+0.2	0.0	-0.5	-1.0	-1.5	-2.0	-2.5	-3.0	-3.5	-4.0	-4.5	-4.9	-5.3	-5.7	-6.1	-6.5	-6.9	-7.3	-7.7
31.0 - 31.4	+0.2	0.0	-0.5	-1.0	-1.5	-2.0	-2.5	-3.0	-3.5	-4.0	-4.5	-5.0	-5.4	-5.8	-6.2	-6.6	-7.0	-7.4	-7.8
31.5 - 31.9	+0.2	0.0	-0.5	-1.0	-1.5	-2.0	-2.5	-3.0	-3.5	-4.0	-4.5	-5.0	-5.5	-5.9	-6.3	-6.7	-7.1	-7.5	-7.9
32.0 - 32.4	+0.2	0.0	-0.5	-1.0	-1.5	-2.0	-2.5	-3.0	-3.5	-4.0	-4.5	-5.0	-5.5	-6.0	-6.4	-6.8	-7.2	-7.6	-8.0
32.5 - 32.9	+0.2	0.0	-0.5	-1.0	-1.5	-2.0	-2.5	-3.0	-3.5	-4.0	-4.5	-5.0	-5.5	-6.0	-6.5	-6.9	-7.3	-7.7	-8.1
33.0 - 33.4	+0.2	0.0	-0.5	-1.0	-1.5	-2.0	-2.5	-3.0	-3.5	-4.0	-4.5	-5.0	-5.5	-6.0	-6.5	-7.0	-7.4	-7.8	-8.2
33.5 - 33.9	+0.2	0.0	-0.5	-1.0	-1.5	-2.0	-2.5	-3.0	-3.5	-4.0	-4.5	-5.0	-5.5	-6.0	-6.5	-7.0	-7.5	-7.9	-8.3
34.0 - 34.4	+0.2	0.0	-0.5	-1.0	-1														

APPENDICE D

COMPETITION STABLEFORD ADJUSTMENT (CSA)

Le *Competition Stableford Adjustment* (CSA) est un facteur de réajustement à apporter au score Stableford d'un joueur lors d'une *Qualifying Competition*.

Le CSA doit être calculé à la fin de chaque tour d'une *Qualifying Competition* en suivant la procédure ci-dessous.

Nombre de joueurs (y compris No Return)		Pourcentages		Pourcentage arrondi
Catégorie 1	A	$A \times 100 / D$	F	I
Catégorie 2	B	$B \times 100 / D$	G	J
Catégorie 3	C	100 moins cases I + J		K
Total	D	Total		100

Nombre de scores Stableford de 34 points ou plus dans les Catégories de handicap 1, 2 et 3	E	$E \times 100 / D$	H	L
--	---	--------------------	---	---

1. Entrez dans les cases A, B et C le nombre de joueurs, **y compris les No Return**, pour chacune des catégories de handicap 1, 2 et 3.
2. Entrez le nombre total de joueurs des trois catégories, y compris les No Return dans la case D.
3. Entrez dans la case E le nombre de joueurs des trois catégories ayant rentré un score Stableford de 34 points et plus.
4. Entrez dans les cases F, G et H les pourcentages suivant la formule indiquée.
5. Arrondissez le résultat de la case F au 10% les plus proches et entrez le résultat dans la case I (5% vers le haut).
6. Arrondissez le résultat de la case G au 10% les plus proches et rentrez le résultat dans la case J. (5% vers le haut).
7. Note : Il peut arriver que le total des cases I et J, provenant d'arrondis des case I et J, dépasse 100. Dans ce cas, arrondissez vers le bas le total de la case G et entrez le nombre corrigé dans la case J.
8. Entrez le nombre K provenant de la formule $K = 100 - (I+J)$. Il est possible que ce nombre ne coïncide pas avec le pourcentage de la case C arrondi, s'il était calculé.
9. Arrondissez le nombre de la case H au nombre entier le plus proche (0,5. vers le haut) et entrez le résultat dans la case L.

10. Sélectionnez la table applicable : A lorsque le nombre total de joueurs des catégories 1 à 3 est supérieur à 30, sinon B. Sélectionnez la ligne qui contient les pourcentages affichés dans les cases I, J et K.
11. Sur cette ligne sélectionnée, trouvez la colonne qui comprend le nombre de la case L. Le réajustement du score Stableford de chaque compétiteur est donné dans le titre de la colonne. Le chiffre sera ajouté ou déduit de tous les scores avant de calculer les réajustements de handicap. L'application des zones tampons (Buffer Zone) se fait avant le calcul du CSA !!
12. L'intitulé N/C au sommet d'une colonne dans les tables indique que les scores retournés n'entraîneront pas de hausse de handicap. Les baisses de handicap seront calculées après que trois points Stableford aient été ajoutés au score Stableford de chaque compétiteur.
13. Lorsqu'une compétition a été définitivement arrêtée, pour quelque raison que ce soit, les baisses de handicap se feront sur base des points Stableford obtenus, sans ajustement. Aucun handicap ne sera remonté.
14. Dans le cas où une compétition ne comporte que des compétiteurs de catégorie de handicap 4 et/ou 5, les hausses et baisses de handicap se feront sur base des points Stableford obtenus, sans ajustement.
15. Il est rappelé aux comités de handicap qu'il ne leur appartient pas de déterminer si une Qualifying Competition doit être ou pas Non Counting.

Exemples :

A. Trois joueurs ont réalisé au moins 34 points Stableford → E = 3

	Joueurs	No Return	
Catégorie 1	5	1	A = 6
Catégorie 2	15	0	B = 15
Catégorie 3	26	2	C = 28
		Total :	D = 49

$$F = 6 \times 100 / 49 = 12,2 \% \quad \rightarrow \quad I = 10 \%$$

$$G = 15 \times 100 / 49 = 30,6 \% \quad \rightarrow \quad J = 30 \%$$

$$K = 100 - 10 - 30 = 60 \% \quad \rightarrow \quad K = 60 \%$$

$$H = 3 \times 100 / 49 = 6,1 \% \quad \rightarrow \quad L = 6 \%$$

Table à sélectionner : plus de 30 joueurs → Table A.

Cherchez dans cette table la ligne 10-30-60 (I, J, K). Sur cette ligne, cherchez la colonne où figure la valeur de L soit 6. Au score de chaque joueur sera apportée une correction de + 3 points.

B. Cinq joueurs ont réalisé au moins 34 points Stableford → E = 5

	Joueurs	No Return	
Catégorie 1	6	0	A = 6
Catégorie 2	10	1	B = 11
Catégorie 3	3	0	C = 3
		Total :	D = 20

$$F = 6 \times 100 / 20 = 30 \% \quad \rightarrow \quad I = 30 \%$$

$$G = 11 \times 100 / 20 = 55 \%$$

$$K = 100 - 30 - 60 = 10 \%$$

$$H = 5 \times 100 / 20 = 25 \%$$

$$\rightarrow J = 60 \%$$

$$\rightarrow K = 10 \%$$

$$\rightarrow L = 25 \%$$

Table à sélectionner : moins de 31 joueurs → Table B.

Cherchez dans cette table la ligne 30-60-10 (I, J, K). Sur cette ligne, cherchez la colonne où figure la valeur de L soit 25. Aucun réajustement CSA ne sera effectué.

Tabel A: COMPETITION STABLEFORD ADJUSTMENT (CSA)

More than 30 competitors in *Handicap Categories 1,2 and 3*

Handicap Categories			N/C	+3	+2	+1	0	-1
1	2	3						
0%	0%	100%	0 - 4	5 - 7	8 - 10	11 - 15	16 - 30	31 +
0%	10%	90%	0 - 4	5 - 7	8 - 11	12 - 15	16 - 32	33 +
0%	20%	80%	0 - 5	6 - 7	8 - 11	12 - 16	17 - 34	35 +
0%	30%	70%	0 - 5	6 - 8	9 - 12	13 - 17	18 - 36	37 +
0%	40%	60%	0 - 5	6 - 8	9 - 12	13 - 18	19 - 38	39 +
0%	50%	50%	0 - 5	6 - 8	9 - 13	14 - 19	20 - 40	41 +
0%	60%	40%	0 - 5	6 - 9	10 - 14	15 - 20	21 - 41	42 +
0%	70%	30%	0 - 5	6 - 9	10 - 14	15 - 21	22 - 43	44 +
0%	80%	20%	0 - 5	6 - 9	10 - 15	16 - 22	23 - 45	46 +
0%	90%	10%	0 - 6	7 - 10	11 - 15	16 - 23	24 - 47	48 +
0%	100%	0%	0 - 6	7 - 10	11 - 16	17 - 24	25 - 49	50 +
10%	0%	90%	0 - 5	6 - 8	9 - 12	13 - 17	18 - 34	35 +
10%	10%	80%	0 - 5	6 - 8	9 - 12	13 - 18	19 - 36	37 +
10%	20%	70%	0 - 5	6 - 8	9 - 13	14 - 18	19 - 38	39 +
10%	30%	60%	0 - 5	6 - 9	10 - 13	14 - 19	20 - 39	40 +
10%	40%	50%	0 - 5	6 - 9	10 - 14	15 - 20	21 - 41	42 +
10%	50%	40%	0 - 5	6 - 9	10 - 14	15 - 21	22 - 43	44 +
10%	60%	30%	0 - 6	7 - 9	10 - 15	16 - 22	23 - 45	46 +
10%	70%	20%	0 - 6	7 - 10	11 - 16	17 - 23	24 - 47	48 +
10%	80%	10%	0 - 6	7 - 10	11 - 16	17 - 24	25 - 49	50 +
10%	90%	0%	0 - 6	7 - 10	11 - 17	18 - 25	26 - 51	52 +
20%	0%	80%	0 - 5	6 - 8	9 - 13	14 - 19	20 - 38	39 +
20%	10%	70%	0 - 5	6 - 9	10 - 14	15 - 20	21 - 39	40 +
20%	20%	60%	0 - 5	6 - 9	10 - 14	15 - 21	22 - 41	42 +
20%	30%	50%	0 - 6	7 - 9	10 - 15	16 - 22	23 - 43	44 +
20%	40%	40%	0 - 6	7 - 10	11 - 15	16 - 22	23 - 45	46 +
20%	50%	30%	0 - 6	7 - 10	11 - 16	17 - 23	24 - 47	48 +
20%	60%	20%	0 - 6	7 - 10	11 - 16	17 - 24	25 - 49	50 +
20%	70%	10%	0 - 6	7 - 11	12 - 17	18 - 25	26 - 51	52 +
20%	80%	0%	0 - 6	7 - 11	12 - 18	19 - 26	27 - 53	54 +
30%	0%	70%	0 - 6	7 - 9	10 - 14	15 - 21	22 - 41	42 +
30%	10%	60%	0 - 6	7 - 10	11 - 15	16 - 22	23 - 43	44 +
30%	20%	50%	0 - 6	7 - 10	11 - 16	17 - 23	24 - 45	46 +
30%	30%	40%	0 - 6	7 - 10	11 - 16	17 - 24	25 - 47	48 +
30%	40%	30%	0 - 6	7 - 11	12 - 17	18 - 25	26 - 49	50 +
30%	50%	20%	0 - 6	7 - 11	12 - 17	18 - 26	27 - 51	52 +
30%	60%	10%	0 - 6	7 - 11	12 - 18	19 - 26	27 - 53	54 +
30%	70%	0%	0 - 7	8 - 11	12 - 18	19 - 27	28 - 55	56 +
40%	0%	60%	0 - 6	7 - 10	11 - 16	17 - 23	24 - 45	46 +
40%	10%	50%	0 - 6	7 - 10	11 - 16	17 - 24	25 - 47	48 +
40%	20%	40%	0 - 6	7 - 11	12 - 17	18 - 25	26 - 49	50 +
40%	30%	30%	0 - 6	7 - 11	12 - 18	19 - 26	27 - 51	52 +
40%	40%	20%	0 - 7	8 - 11	12 - 18	19 - 27	28 - 53	54 +
40%	50%	10%	0 - 7	8 - 12	13 - 19	20 - 28	29 - 55	56 +
40%	60%	0%	0 - 7	8 - 12	13 - 19	20 - 29	30 - 57	58 +
50%	0%	50%	0 - 6	7 - 11	12 - 17	18 - 25	26 - 49	50 +
50%	10%	40%	0 - 7	8 - 11	12 - 18	19 - 26	27 - 51	52 +
50%	20%	30%	0 - 7	8 - 12	13 - 18	19 - 27	28 - 53	54 +
50%	30%	20%	0 - 7	8 - 12	13 - 19	20 - 27	28 - 55	56 +
50%	40%	10%	0 - 7	8 - 12	13 - 20	21 - 29	30 - 57	58 +
50%	50%	0%	0 - 7	8 - 13	14 - 20	21 - 30	31 - 59	60 +
60%	0%	40%	0 - 7	8 - 12	13 - 19	20 - 27	28 - 53	54 +
60%	10%	30%	0 - 7	8 - 12	13 - 19	20 - 28	29 - 55	56 +
60%	20%	20%	0 - 7	8 - 12	13 - 20	21 - 29	30 - 57	58 +
60%	30%	10%	0 - 7	8 - 13	14 - 20	21 - 30	31 - 59	60 +
60%	40%	0%	0 - 7	8 - 13	14 - 21	22 - 31	32 - 61	62 +
70%	0%	30%	0 - 7	8 - 13	14 - 20	21 - 30	31 - 57	58 +
70%	10%	20%	0 - 7	8 - 13	14 - 21	22 - 31	32 - 59	60 +
70%	20%	10%	0 - 8	9 - 13	14 - 21	22 - 31	32 - 60	61 +
70%	30%	0%	0 - 8	9 - 14	15 - 22	23 - 32	33 - 62	63 +
80%	0%	20%	0 - 8	9 - 13	14 - 22	23 - 32	33 - 60	61 +
80%	10%	10%	0 - 8	9 - 14	15 - 22	23 - 33	34 - 62	63 +
80%	20%	0%	0 - 8	9 - 14	15 - 23	24 - 34	35 - 64	65 +
90%	0%	10%	0 - 8	9 - 14	15 - 23	24 - 34	35 - 64	65 +
90%	10%	0%	0 - 8	9 - 15	16 - 24	25 - 35	36 - 66	67 +
100%	0%	0%	0 - 9	10 - 15	16 - 24	25 - 36	37 - 68	69 +
I	J	K	Values of L (Percentages)					

Tabel B: COMPETITION STABLEFORD ADJUSTMENT (CSA)

Less than 31 competitors in *Handicap Categories 1,2 and 3*

Handicap Categories			N/C	+3	+2	+1	0	-1
1	2	3						
0%	0%	100%	0 - 3	4 - 5	6 - 8	9 - 12	13 - 30	31 +
0%	10%	90%	0 - 3	4 - 6	7 - 9	10 - 13	14 - 32	33 +
0%	20%	80%	0 - 3	4 - 6	7 - 9	10 - 14	15 - 34	35 +
0%	30%	70%	0 - 4	5 - 6	7 - 10	11 - 14	15 - 36	37 +
0%	40%	60%	0 - 4	5 - 6	7 - 10	11 - 15	16 - 38	39 +
0%	50%	50%	0 - 4	5 - 7	8 - 10	11 - 16	17 - 40	41 +
0%	60%	40%	0 - 4	5 - 7	8 - 11	12 - 17	18 - 41	42 +
0%	70%	30%	0 - 4	5 - 7	8 - 11	12 - 17	18 - 43	44 +
0%	80%	20%	0 - 4	5 - 7	8 - 12	13 - 18	19 - 45	46 +
0%	90%	10%	0 - 4	5 - 7	8 - 12	13 - 19	20 - 47	48 +
0%	100%	0%	0 - 4	5 - 8	9 - 13	14 - 19	20 - 49	50 +
10%	0%	90%	0 - 4	5 - 6	7 - 9	10 - 14	15 - 34	35 +
10%	10%	80%	0 - 4	5 - 6	7 - 10	11 - 15	16 - 36	37 +
10%	20%	70%	0 - 4	5 - 6	7 - 10	11 - 15	16 - 38	39 +
10%	30%	60%	0 - 4	5 - 7	8 - 11	12 - 16	17 - 39	40 +
10%	40%	50%	0 - 4	5 - 7	8 - 11	12 - 17	18 - 41	42 +
10%	50%	40%	0 - 4	5 - 7	8 - 12	13 - 18	19 - 43	44 +
10%	60%	30%	0 - 4	5 - 7	8 - 12	13 - 18	19 - 45	46 +
10%	70%	20%	0 - 4	5 - 8	9 - 12	13 - 19	20 - 47	48 +
10%	80%	10%	0 - 4	5 - 8	9 - 13	14 - 20	21 - 49	50 +
10%	90%	0%	0 - 4	5 - 8	9 - 13	14 - 20	21 - 51	52 +
20%	0%	80%	0 - 4	5 - 7	8 - 11	12 - 16	17 - 38	39 +
20%	10%	70%	0 - 4	5 - 7	8 - 11	12 - 16	17 - 39	40 +
20%	20%	60%	0 - 4	5 - 7	8 - 11	12 - 17	18 - 41	42 +
20%	30%	50%	0 - 4	5 - 7	8 - 12	13 - 18	19 - 43	44 +
20%	40%	40%	0 - 4	5 - 7	8 - 12	13 - 19	20 - 45	46 +
20%	50%	30%	0 - 4	5 - 8	9 - 13	14 - 19	20 - 47	48 +
20%	60%	20%	0 - 4	5 - 8	9 - 13	14 - 20	21 - 49	50 +
20%	70%	10%	0 - 4	5 - 8	9 - 13	14 - 21	22 - 51	52 +
20%	80%	0%	0 - 4	5 - 8	9 - 14	15 - 22	23 - 53	54 +
30%	0%	70%	0 - 4	5 - 7	8 - 12	13 - 18	19 - 41	42 +
30%	10%	60%	0 - 4	5 - 7	8 - 12	13 - 18	19 - 43	44 +
30%	20%	50%	0 - 4	5 - 8	9 - 12	13 - 19	20 - 45	46 +
30%	30%	40%	0 - 4	5 - 8	9 - 13	14 - 20	21 - 47	48 +
30%	40%	30%	0 - 4	5 - 8	9 - 13	14 - 20	21 - 49	50 +
30%	50%	20%	0 - 5	6 - 8	9 - 14	15 - 21	22 - 51	52 +
30%	60%	10%	0 - 5	6 - 9	10 - 14	15 - 22	23 - 53	54 +
30%	70%	0%	0 - 5	6 - 9	10 - 15	16 - 23	24 - 55	56 +
40%	0%	60%	0 - 4	5 - 8	9 - 13	14 - 19	20 - 45	46 +
40%	10%	50%	0 - 4	5 - 8	9 - 13	14 - 20	21 - 47	48 +
40%	20%	40%	0 - 5	6 - 8	9 - 14	15 - 21	22 - 49	50 +
40%	30%	30%	0 - 5	6 - 8	9 - 14	15 - 21	22 - 51	52 +
40%	40%	20%	0 - 5	6 - 9	10 - 14	15 - 22	23 - 53	54 +
40%	50%	10%	0 - 4	5 - 9	10 - 15	16 - 23	24 - 55	56 +
40%	60%	0%	0 - 4	5 - 9	10 - 15	16 - 24	25 - 57	58 +
50%	0%	50%	0 - 5	6 - 8	9 - 14	15 - 21	22 - 49	50 +
50%	10%	40%	0 - 5	6 - 9	10 - 14	15 - 22	23 - 51	52 +
50%	20%	30%	0 - 5	6 - 9	10 - 15	16 - 22	23 - 53	54 +
50%	30%	20%	0 - 5	6 - 9	10 - 15	16 - 23	24 - 55	56 +
50%	40%	10%	0 - 5	6 - 9	10 - 16	17 - 24	25 - 57	58 +
50%	50%	0%	0 - 5	6 - 10	11 - 16	17 - 25	26 - 59	60 +
60%	0%	40%	0 - 5	6 - 9	10 - 15	16 - 23	24 - 53	54 +
60%	10%	30%	0 - 5	6 - 9	10 - 15	16 - 24	25 - 55	56 +
60%	20%	20%	0 - 5	6 - 9	10 - 16	17 - 24	25 - 57	58 +
60%	30%	10%	0 - 5	6 - 10	11 - 16	17 - 25	26 - 59	60 +
60%	40%	0%	0 - 5	6 - 10	11 - 17	18 - 26	27 - 61	62 +
70%	0%	30%	0 - 5	6 - 10	11 - 16	17 - 25	26 - 57	58 +
70%	10%	20%	0 - 5	6 - 10	11 - 16	17 - 25	26 - 59	60 +
70%	20%	10%	0 - 5	6 - 10	11 - 17	18 - 26	27 - 60	61 +
70%	30%	0%	0 - 5	6 - 10	11 - 17	18 - 27	28 - 62	63 +
80%	0%	20%	0 - 5	6 - 10	11 - 17	18 - 26	27 - 60	61 +
80%	10%	10%	0 - 6	7 - 10	11 - 18	19 - 27	28 - 62	63 +
80%	20%	0%	0 - 6	7 - 11	12 - 18	19 - 28	29 - 64	65 +
90%	0%	10%	0 - 6	7 - 11	12 - 18	19 - 28	29 - 64	65 +
90%	10%	0%	0 - 6	7 - 11	12 - 19	20 - 29	30 - 66	67 +
100%	0%	0%	0 - 6	7 - 11	12 - 19	20 - 30	31 - 68	69 +
I	J	K	Values of L (Percentages)					

APPENDICE E

ALLOCATION DU STROKE INDEX

La règle 33-4 impose aux comités la publication d'une table indiquant l'ordre des trous auxquels des *Coups de Handicap* doivent être donnés ou reçus. Afin d'assurer une cohérence entre les clubs affiliés, il est recommandé de procéder comme suit :

- a) Il est essentiel d'assurer une distribution harmonieuse des *Coups de Handicap* sur les 18 trous.
- b) Cet objectif est atteint au mieux en attribuant les nombres impairs aux neuf trous les plus difficiles, généralement les plus longs, et les nombres pairs aux autres neuf trous.
- c) Les premier et deuxième strokes index devraient être proches du centre de chacun des neuf premiers et neuf derniers trous et les six premiers strokes index ne devraient pas être alloués à des trous adjacents.
- d) Les strokes index 7 à 10 ne devraient pas être attribués d'une telle façon qu'un joueur recevant 10 Coups de Handicap soit privé de Coups de Handicap à trois trous consécutifs.
- e) Aucun des huit premiers strokes index ne devraient être alloués au premier ni au dernier trou, et dans le cas où un club commencerait la compétition au trou n°10, au neuvième et au dixième trou. Ceci évite qu'un joueur ne reçoive un avantage anormal au 19e trou au cas où un match continuerait en Sudden Death.
- f) Sauf s'il existe de bonnes raisons de ne pas le faire, les strokes index 9, 10, 11 et 12 devraient être attribués aux trous n°1, 9, 10 et 18.
- g) A condition de satisfaire aux conditions qui précèdent, le choix des strokes index devrait être fait en faisant varier la longueur des trous, l'index 1 pouvant être un Par 5, l'index 2 un long Par 4, l'index 3 un Par 4 plus court et l'index 4, un Par 3.

Il n'y a pas d'ordre recommandé pour cette sélection, l'objectif étant de faire succéder les index à des trous de difficulté variable. Une telle méthode donnera des chances plus équilibrées pour tous les handicaps, tant en match play qu'en compétitions Stableford et contre Par qu'un ordre basé sur la longueur du trou et la difficulté d'obtenir le *Par*.

Note 1 : Le *Par* n'est pas un indicateur de la difficulté d'un trou. De longs *Par 3* et *Par 4* sont souvent choisis pour un index bas préférence à des *Par 5* sur la base qu'il est plus facile de scorer le *Par* sur un *Par 5* que de scorer 4 sur un long *Par 4*. Cependant, les longs *Par 3* et *Par 4* sont des trous où il est difficile de jouer le *Par* pour un joueur de bas handicap mais sont souvent des bogeys faciles pour les joueurs avec un handicap un peu plus élevé. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas lieu de prendre en compte la difficulté à jouer le *Par* lors de l'attribution du *Stroke Index*.

Note 2 : Il est à noter que dans la majorité des matchs « sociaux », les différences de handicaps sont faibles, d'où l'importance d'une répartition équilibrée des index les plus bas.

APPENDICE F

HANDICAP ALLOWANCE

(ATTRIBUTION DES COUPS DE HANDICAP)

1. JOUEURS PARTANT DE *DEPARTS* DIFFÉRENTS, OU MESSIEURS ET DAMES JOUANT DES MÊMES *DEPARTS*

Le *Course Rating* reflète la difficulté d'un terrain de golf pour un *joueur scratch*. Le *Course Rating* et le *Slope rating*, ensemble un des fondements du *EGA Handicap System*, reflètent le niveau de difficulté d'un terrain de golf pour les joueurs autres que *scratch*. Plus le *Course Rating* est élevé, plus un terrain est difficile. Quand des joueurs partent de *Départs* différents au sein de la même compétition (homme/femme mais aussi homme/homme ou femme/femme) ou lorsqu'un homme et une femme jouent des même *Départs*, le joueur jouant des *Départs* ayant le plus grand *Course Rating* devrait recevoir un nombre de *Coups de handicap* additionnels égal à la différence de *Course Rating*. La formule déterminant l' *EGA Playing Handicap* en tient compte automatiquement.

Cependant, différents *Départs* peuvent avoir différents *Par* mais le *Par* n'est pas un standard de la difficulté d'un terrain de golf. Le *Par* est inclus dans la formule de l'*EGA Playing Handicap* car ce système est basé sur les points Stableford dans le cadre du nombre de coups alloués.

Cela signifie que tant dans les compétitions stroke play que match play, lorsque des joueurs au sein de la même compétition concourent de *Départs* ayant un *Par* différent, les joueurs ayant un *Par* plus élevé reçoivent des coups supplémentaires égaux à la différence entre le *Par* des différents *Départs*. D'abord, il y a lieu de déterminer l'*EGA Playing Handicap* et ensuite, le ou les coups supplémentaires sont ajoutés aux joueurs jouant de *Départs* ayant un *Par* plus grand.

Exemple 1

Si dans une compétition stroke play ou match play, des hommes jouent des Front Tees Messieurs Par 71 contre des femmes jouant de Front Tees Dames Par 72, les femmes ajouteront un coup à leur *EGA Playing Handicap*.

Note : Il ne sera pas tenu compte de(s) coup(s) ajoutés pour calculer les modifications de handicap.

Exemple 2

Madame A et Monsieur B sont partenaires dans une compétition foursome mixte (stroke play ou match play). L'homme joue des Front Tee Messieurs Par 71 et la femme joue des Front Tees Dames Par 72.

Mme A a un *EGA Playing Handicap* de 21, Mr B de 7. Mme A ajoutera un coup à son *Playing Handicap*, elle jouera donc 22. Le *Playing Handicap* de l'équipe sera donc de $50\% \text{ de } 22 + 7 = 29 : 2 = 14,5$ arrondi à 15 coups.

Si dans des compétitions recommandant moins que le full *EGA Playing Handicap* (par exemple, 4 balles meilleure balle stroke play), le pourcentage de réduction des *EGA Playing Handicaps* ne doit PAS affecter l'ajustement pour la différence entre les *Pars*. Dans ce cas, la procédure suivante sera d'application :

1° Déterminer les *EGA Playing Handicaps*.

2° Appliquer le pourcentage propre à la formule de jeu

3° Appliquer l'ajustement pour différence de *Par*

Exemple 3

Dans d'une compétition quatre balles stroke play, les hommes jouent des Front Tees Messieurs Par 71 et les femmes jouent des Front Tees Dames Par 72. Mme A a un *EGA Playing Handicap* de 15. Le pourcentage d'handicap attribué est de 90% du full handicap : $15 - 1,5 = 13,5$. Mme A recevra $13,5 + 1 = 14,5$ coups arrondi à 15 coups.

Exemple 4

Mme A et Monsieur B sont partenaires dans une compétition greensome mixte. L'homme joue des Front Tee Messieurs Par 71 et la femme joue des Front Tees Dames Par 72. M. B a un *EGA Playing Handicap* de 7 et Mme A de 21.

L'attribution des *Coups de handicap* recommandée est de 60% de l'handicap le plus bas + 40% de l'handicap le plus haut. Monsieur B reçoit 60% de 7, soit 4,2 coups. Mme A reçoit 40% de 21, soit 8,4 coups + l'ajustement pour la différence de Par soit $8,4 + 1 = 9,4$ coups. L'équipe recevra : $4,2 + 9,4 = 13,6$ coups arrondi à 14 coups.

2. HANDICAP ALLOWANCE (ATTRIBUTION DES COUPS DE HANDICAP)

Sur base des recommandations de l'European Golf Association, la FRBG a retenu pour les compétitions les formules suivantes :

Note : Le mot « handicap » signifie dans tous les cas *EGA Playing Handicap* »

MATCH PLAY

Les *Coups de handicap* doivent être pris conformément au *Handicap Stroke Index*.

Singles

Le joueur ayant le handicap le plus élevé reçoit la différence totale entre les handicaps des deux joueurs.

Lorsque la différence est supérieure à 10 coups en faveur d'un camp par rapport à l'autre la réduction des coups rendus est le seul moyen pour qu'une compétition soit jouée de manière honnête et équitable et il y a lieu d'appliquer l'attribution des *Coups de handicap* reprise ci-dessous :

différence de 10 coups et moins	=	100% de la différence
différence de 11 à 16 coups	=	95% de la différence
différence de 17 coups	=	90% de la différence
différence de 18 à 25 coups	=	85% de la différence
différence de 26 à 28 coups	=	80% de la différence

DIFFERENCE DE COUPS	ATTRIBUTION DES COUPS
0	0
1	1
2	2
3	3
4	4

5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	10
12	11
13	12
14	13
15	14
16	15
17	15
18	15
19	16
20	17
21	17
22	18
23	19
24	20
25	20
26	20
27	21
28	22

Foursomes

Le camp ayant la somme de handicap la plus élevée reçoit 50% de la différence complète entre la somme de handicap de chaque camp (0,5 est arrondi vers le haut).

Exemple : A (12) et B (19) jouent contre C (6) et D (14). A et B reçoivent $[(12+19) - (6+14)] : 2 = 5,5$ arrondi à 6 coups.

Dans les compétitions foursomes mixtes, les *Coups de handicap* sont pris en fonction du *Handicap Stroke Index* des messieurs.

Quatre balles (Meilleure Balle)

Le joueur ayant le handicap le plus bas ne reçoit rien et doit donner des *Coups de handicap* aux trois autres joueurs à concurrence de 90% de la différence entre les full handicaps.

En quatre balles match play mixtes, les *Coups de handicap* sont pris en fonction de l'*Handicap Stroke Index* propre à chaque joueur.

Greensomes

Le partenaire ayant le handicap le plus bas reçoit 60 % de son *EGA Playing Handicap* et le partenaire ayant le handicap le plus élevé reçoit 40 % de son *EGA Playing Handicap*. Les deux chiffres sont additionnés avant d'être arrondis. Le résultat final est arrondi (0,5 est arrondi vers le haut).

Le camp ayant le *Playing Handicap* le plus élevé reçoit la différence complète entre les handicaps des deux camps.

Dans les formules de jeu ci-dessus, lorsque les joueurs jouent des *Départs* ayant des *Pars* différents : Voir Point 1 du présent Appendice.

COMPÉTITIONS BOGEY, PAR ET STABLEFORD

Singles

Le joueur reçoit son handicap complet.

Foursomes

Le camp reçoit 50% de la somme des handicaps des joueurs (0,5 est arrondi vers le haut).

Quatre balles (Meilleure Balle)

Chaque partenaire reçoit 90% de son handicap complet.

Greensomes

Le partenaire ayant le handicap le plus bas reçoit 60% de son *EGA Playing Handicap* et le partenaire ayant le handicap le plus élevé reçoit 40 % de son *EGA Playing Handicap*. Les deux chiffres sont additionnés avant d'être arrondi. Le résultat final est arrondi (0,5 vers le haut).

Les *Coups de handicap* doivent être pris conformément au *Handicap Stroke Index*.

En compétition foursome mixte, les *Coups de handicap* sont pris en fonction du *Handicap Stroke Index* Messieurs.

En compétition mixte Quatre balles, les *Coups de handicap* sont pris en fonction du *Handicap Stroke Index* propre à chaque joueur.

Dans les formules de jeu ci-dessus, lorsque les joueurs participent à la même compétition mais jouent de *Départs* ayant des *Pars* différents, AUCUN ajustement pour différence de par ne sera appliqué à leur *Playing Handicap* puisque la formule de l' *EGA Playing Handicap* compense cette différence.

STROKE PLAY

Singles

Le joueur reçoit son handicap complet.

Foursomes

Le camp reçoit 50% de la somme des handicaps des joueurs (0,5 est arrondi vers le haut).

Quatre balles (Meilleure Balle)

Chaque partenaire reçoit 90% de son handicap complet.. Les coups des handicaps sont pris en fonction du *Handicap Stroke Index propre* à chaque joueur.

Greensomes

Le partenaire ayant le handicap le plus bas reçoit 60% de son *EGA Playing Handicap* et le partenaire ayant le handicap le plus élevé reçoit 40 % de son *EGA Playing Handicap*. Les deux chiffres sont additionnés avant d'être arrondi. Le résultat final est arrondi (0,5 est arrondi vers le haut).

Dans les formules de jeu ci-dessus, lorsque les joueurs participent à la même compétition mais jouent de *Départs* ayant des *Pars* différents : Voir Point 1 du présent Appendice.

Note 1

L'attribution des *Coups de handicap* dans une compétition avec handicap doit être établi par le Comité dans le règlement de la compétition dont il est question (Règles de Golf, Règle 33-1)

Note 2

Dans les compétitions avec handicap portant sur 36 trous, les *Coups de handicap* seront donnés ou reçus sur base de deux tours de 18 trous.

Note 3

Sudden Death Play Off : Lorsque des trous supplémentaires doivent être joués dans des compétitions avec handicap, les *Coups de handicap* devraient être pris en fonction du *Handicap Stroke Index*.

Note 4

Un joueur avec un «Plus» *EGA Playing Handicap*, rend des *Coups de handicap* au terrain en commençant au trou ayant le stroke index 18

APPENDICE G

DÉCISIONS ET INTERPRÉTATIONS

1. QUALIFYING COMPETITIONS

1.1 Compétitions dans lesquelles des limites de handicaps interviennent

Question : Un club organise une compétition où la limite de handicap est de 24. Néanmoins, le Comité accepte la participation d'un joueur ayant un *EGA Exact Handicap* de 28.2 à condition qu'il joue sur 24.

Est-ce une *Qualifying Competition* pour le joueur ?

Réponse : Oui. Après la compétition, le *Comité des Handicaps* doit ajuster le score Stableford du joueur en fonction de son *EGA Playing Handicap* basé sur un *EGA Exact Handicap* de 28.2.

Cependant, si le comité a de bonnes raisons d'organiser une *Qualifying Competition* avec une limite de handicap, l' E.G.A recommande de ne pas accepter la participation de joueur ayant un handicap plus élevé.

1.2 Compétitions dans lesquelles les handicaps ne sont pas d'application

Question : Un club affilié organise une compétition stroke play sans handicap. Est-ce une *Qualifying Competition* ?

Réponse : La compétition doit être déclarée *qualifying* si toutes les autres exigences des *Handicap Conditions* sont remplies.

Après la compétition, le *Comité des Handicaps* doit calculer le score Stableford pour chaque joueur en utilisant son *EGA Playing Handicap* basé sur son *EGA Exact Handicap*.

1.3 Commencer une *Qualifying Competition* d'un trou autre que le n°1

Des *Qualifying Competitions* démarrant a un autre trou que le premier suite à l'autorisation du Comité compteront pour le handicap à condition que toutes les autres stipulations du *EGA Handicap System* soient remplies. Des compétitions en shotgun pourront être *Qualifying*.

1.4 La compétition n'est pas *Qualifying* : Le joueur s'inscrit pour un *Extra Day Score*

Question : Le comité a de bonnes raisons de retirer à certaines compétitions leur statut de *Qualifying Competitions*. Des joueurs peuvent-ils jouer cette compétition et demander de rentrer en même temps un *Extra Day Score* ?

Réponse : Oui à condition que la formule de jeu soit stroke play ou Stableford et que toutes les exigences des *Handicap Conditions* et des *Extra Day Scores* soient remplies.

2. QUALIFYING SCORES

2.1 Scores réalisés dans des compétitions organisées dans un autres pays.

Les scores rentrés pour des compétitions organisées par une association nationale, régionale ou un club affilié d'un pays autre que celui du joueur sont des *Qualifying Scores* à condition que l'Association nationale de ce pays ait adopté le *EGA Handicap System* et que toutes les exigences du système soient remplies.

2.2 Scores réalisés par des joueurs disqualifiés

L'article 15.1c du *EGA Handicap System* prévoit que les *Qualifying Scores* comprendront les scores Stableford corrects provenant de *Qualifying rounds* dans lesquels le joueur a été disqualifié pour quelque raison que ce soit.

Vous trouverez ci-dessous des exemples où des scores Stableford corrects peuvent être identifiés, alors qu'il y a eu disqualification suivant les règles de golf :

- a) Règle 3-4 : Joueur refusant de respecter une règle affectant les droits d'un autre compétiteur.
- b) Règle 6-2b : Pas de handicap ou un handicap inexact mentionné sur la carte de score. Si un handicap inexact a été mentionné, le handicap correct doit lui être substitué pour le handicapping et les points Stableford seront ajustés en conséquence.
- c) Règle 6-3a : Joueur ne commençant pas à l'heure indiquée.
- d) Règle 6-6b : Carte de score non signée par le joueur ou son marqueur.
- e) Règle 6-6b : Joueur ne rentrant pas sa carte en temps voulu.
- f) Règle 6-7 : Joueur retardant indûment le jeu.
- g) Règle 6-8 : Joueur interrompant le jeu.

Les situations qui suivent reprennent des exemples de scores **ne pouvant pas** être pris en compte, après disqualification du joueur.

- h) Règle 1-2 : Infraction grave en faisant un acte influençant la position ou le mouvement de la balle.
- i) Règle 1-3 : Entente pour déroger à l'application d'une règle de golf.
- j) Règle 4-1, 4-2, 4-3 : Utilisation de clubs non conformes.
- k) Règle 6-4 : Utilisation de plus d'un caddie à la fois si l'infraction est répétée.
- l) Règle 6-6d : Score pour un trou inférieur à celui réalisé.
- m) Règle 7-1 : Entraînement sur le terrain avant un tour.
- n) Règle 14-3 : Utilisation de dispositifs artificiels.
- o) Règle 20-7 : Jouer la balle d'un mauvais endroit.

2.3 No Returns

- a) Tous *Qualifying Scores* doivent être rentrés complets ou non.
- b) On attend des joueurs participant à un *Qualifying Round* qu'ils aient l'intention de jouer un tour complet.
- c) L'effet d'un No Return étant d'augmenter le *EGA Exact Handicap* du joueur, un club affilié pourrait refuser d'accepter d'enregistrer une carte de score d'un joueur qui abandonne après avoir joué seulement quelques trous.
- d) Des cartes de scores pour un *Qualifying Round* ne devraient pas être émises lorsqu'il n'y a manifestement pas suffisamment de lumière pour que les joueurs achèvent le tour.

- e) Une attitude compréhensive sera prise à l'égard de joueurs ayant dû arrêter de jouer pour une quelconque raison jugée raisonnable par le comité organisateur.
- f) Les articles 21 et 23 du *EGA Handicap System* donnent aux clubs affiliés la possibilité de corriger le handicap d'un joueur qui, de façon persistante, soumet des No Returns dans l'intention de se « construire un handicap ».

3. COUPS DE HANDICAP

3.1 Scores réalisés sur 9 trous comptant pour le handicap.

Question : Une association nationale a déterminé que des *Qualifying Round* sur 9 trous étaient suffisants pour le Handicapping. Un joueur a un *EGA Playing Handicap* de 27. Combien de coups doit recevoir ce joueur sur 9 trous ?

Réponse : Le joueur reçoit $(27 / 2) = 13,5$ coups arrondis à 14. Les *Coups de handicap* doivent être pris en fonction du Handicap Stroke Index applicable.

3.2 Plus Handicaps

Un joueur avec un *EGA Playing Handicap* positif rend des *coups de handicap* au terrain lors de compétitions contre Bogey, contre Par ou Stableford.

Le premier coup sera donné au trou auquel a été alloué le Stroke Index 18, le second au 17, etc...

4. PLAYING HANDICAP LORSQU'ON JOUE À L'ETRANGER.

4.1 Compétitions jouées en GB et en Irlande où le *EGA Handicap System* n'a pas été adopté.

Question : Quel est le Playing Handicap d'un joueur participant à une compétition dans un pays où l'association nationale concernée n'a pas adopté le *EGA Handicap System* ?

Réponse : Avant le premier tour de la compétition, le joueur doit se présenter au Comité. Le joueur a l'obligation de produire un certificat officiel émis par son *Handicapping Authority* attestant son *EGA Exact Handicap* et le *Slope Rating* des Front Tees dans son *Home Club*. Son Competition Playing Handicap devra être : $EGA\ Exact\ Handicap \times Slope\ Rating$ divisé par 113.

Le Comité devrait accepter l'inscription du joueur avec le handicap ainsi déterminé. Cependant, si le joueur ne peut pas fournir de certificat officiel représentant les données reprises ci-dessus, le Comité serait en droit d'accepter l'inscription du joueur sur base de son *EGA Exact Handicap* arrondi à l'unité la plus proche.

4.2 Joueur ayant un CONGU handicap (GB&I) jouant dans une région ayant adopté le *EGA Handicapping System*.

Question : Un joueur d'un Club d'un pays n'ayant pas adopté l' *EGA Handicap System* joue un tournoi dans un pays ayant adopté *EGA Handicap System*. Quel est son Playing Handicap pour la compétition ?

Réponse : Son Playing Handicap pour la compétition devrait être calculé comme suit : Competition Playing Handicap = CONGU Playing Handicap + (Course Rating – par).

Exemple :

CONGU Exact Handicap = 19.5 > CONGU Playing Handicap = 20

Course Rating = 71.2 ; Par = 72

Competition Playing Handicap = 20 + (71.2 – 72) = 20 - 0.8 = 19.2 > 19

4.3 Deux Home Clubs

Question : Un joueur est membre de deux clubs affiliés dans deux associations nationales différentes toutes deux appliquant l' *EGA Handicap System*. Il y réside dans chaque pays pour des périodes consécutives de trois mois ou plus. Le joueur peut-il avoir deux *Home Clubs* ?

Réponse : Oui, mais c'est la responsabilité du joueur d'informer les clubs respectifs des résultats obtenus à chaque changement de résidence. C'est aussi la responsabilité du joueur de choisir un de ces clubs pour réaliser la révision annuelle de son handicap.

Le joueur ne peut avoir plus de deux *Home Clubs*.

4.4 Procédure de conversion d'un handicap CONGU en *EGA Handicap*.

Question : Un joueur habitant l'Angleterre a un handicap CONGU de 19.5. Il déménage dans une région ayant adopté l' *EGA Handicap System* et devient membre d'un Club dans ce pays. Le *Par* de son nouveau terrain est de 70, le *Course Rating* de 72.7 et le *Slope Rating* de 130.

Quelle est la procédure de conversion de son CONGU Handicap en un *EGA Handicap* ?

Réponse : D'abord, le CONGU Playing handicap doit être déterminé. Ce sera le nouveau *EGA Playing Handicap*.

En conséquence, son nouvel *EGA Exact Handicap* sera calculé comme suit

EGA Exact Handicap = (CONGU Playing Handicap – CR + Par)*113/SR.

Exemple :

Le CONGU Exact Handicap du joueur est de 19.5 et est arrondi à un CONGU Playing Handicap de 20.

Son *EGA Exact Handicap* sera (20-72.7 +70) +113/130 =15.0

APPENDICE H

GOLF & COUNTRY CLUB "GOLFERS PARADISE"							
EGA PLAYING HANDICAP							
MESSIEURS BACK TEES CR = 72.7 PAR = 70 SR = 130		MESSIEURS FRONT TEES CR = 70.3 PAR = 70 SR = 120		DAMES BACK TEES CR = 72.0 PAR = 70 SR = 129		DAMES FRONT TEES CR = 70.4 PAR = 70 SR = 126	
EGA EXACT HANDICAP	EGA PLAYING HANDICAP	EGA EXACT HANDICAP	EGA PLAYING HANDICAP	EGA EXACT HANDICAP	EGA PLAYING HANDICAP	EGA EXACT HANDICAP	EGA PLAYING HANDICAP
+6.2 - +5.4	+4	+4.5 - +3.6	+4	+4.8 - +4.0	+3	+3.4 - +2.7	+3
+5.3 - +4.6	+3	+3.5 - +2.7	+3	+3.9 - +3.1	+2	+2.6 - +1.8	+2
+4.5 - +3.7	+2	+2.6 - +1.7	+2	+3.0 - +2.2	+1	+1.7 - +0.9	+1
+3.6 - +2.8	+1	+1.6 - +0.8	+1	+2.1 - +1.4	0	+0.8 - +0.0	0
+2.7 - +2.0	0	+0.7 - 0.1	0	+1.3 - +0.5	1	0.1 - 0.9	1
+1.9 - +1.1	1	0.2 - 1.1	1	+0.4 - 0.4	2	1.0 - 1.8	2
+1.0 - +0.2	2	1.2 - 2.0	2	0.5 - 1.3	3	1.9 - 2.7	3
+0.1 - 0.6	3	2.1 - 3.0	3	1.4 - 2.1	4	2.8 - 3.6	4
0.7 - 1.5	4	3.1 - 3.9	4	2.2 - 3.0	5	3.7 - 4.5	5
1.6 - 2.4	5	4.0 - 4.8	5	3.1 - 3.9	6	4.6 - 5.4	6
2.5 - 3.3	6	4.9 - 5.8	6	4.0 - 4.8	7	5.5 - 6.3	7
3.4 - 4.1	7	5.9 - 6.7	7	4.9 - 5.6	8	6.4 - 7.2	8
4.2 - 5.0	8	6.8 - 7.7	8	5.7 - 6.5	9	7.3 - 8.1	9
5.1 - 5.9	9	7.8 - 8.6	9	6.6 - 7.4	10	8.2 - 9.0	10
6.0 - 6.7	10	8.7 - 9.6	10	7.5 - 8.3	11	9.1 - 9.9	11
6.8 - 7.6	11	9.7 - 10.5	11	8.4 - 9.1	12	10.0 - 10.8	12
7.7 - 8.5	12	10.6 - 11.4	12	9.2 - 10.0	13	10.9 - 11.7	13
8.6 - 9.3	13	11.5 - 12.4	13	10.1 - 10.9	14	11.8 - 12.6	14
9.4 - 10.2	14	12.5 - 13.3	14	11.0 - 11.8	15	12.7 - 13.5	15
10.3 - 11.1	15	13.4 - 14.3	15	11.9 - 12.7	16	13.6 - 14.4	16
11.2 - 11.9	16	14.4 - 15.2	16	12.8 - 13.5	17	14.5 - 15.3	17
12.0 - 12.8	17	15.3 - 16.1	17	13.6 - 14.4	18	15.4 - 16.2	18
12.9 - 13.7	18	16.2 - 17.1	18	14.5 - 15.3	19	16.3 - 17.1	19
13.8 - 14.6	19	17.2 - 18.0	19	15.4 - 16.2	20	17.2 - 18.0	20
14.7 - 15.4	20	18.1 - 19.0	20	16.3 - 17.0	21	18.1 - 18.9	21
15.5 - 16.3	21	19.1 - 19.9	21	17.1 - 17.9	22	19.0 - 19.8	22
16.4 - 17.2	22	20.0 - 20.9	22	18.0 - 18.8	23	19.9 - 20.7	23
17.3 - 18.0	23	21.0 - 21.8	23	18.9 - 19.7	24	20.8 - 21.6	24
18.1 - 18.9	24	21.9 - 22.7	24	19.8 - 20.5	25	21.7 - 22.5	25
19.0 - 19.8	25	22.8 - 23.7	25	20.6 - 21.4	26	22.6 - 23.4	26
19.9 - 20.6	26	23.8 - 24.6	26	21.5 - 22.3	27	23.5 - 24.3	27
20.7 - 21.5	27	24.7 - 25.6	27	22.4 - 23.2	28	24.4 - 25.2	28
21.6 - 22.4	28	25.7 - 26.5	28	23.3 - 24.0	29	25.3 - 26.0	29
22.5 - 23.2	29	26.6 - 27.4	29	24.1 - 24.9	30	26.1 - 26.9	30
23.3 - 24.1	30	27.5 - 28.4	30	25.0 - 25.8	31	27.0 - 27.8	31
24.2 - 25.0	31	28.5 - 29.3	31	25.9 - 26.7	32	27.9 - 28.7	32
25.1 - 25.9	32	29.4 - 30.3	32	26.8 - 27.5	33	28.8 - 29.6	33
26.0 - 26.7	33	30.4 - 31.2	33	27.6 - 28.4	34	29.7 - 30.5	34
26.8 - 27.6	34	31.3 - 32.2	34	28.5 - 29.3	35	30.6 - 31.4	35
27.7 - 28.5	35	32.3 - 33.1	35	29.4 - 30.2	36	31.5 - 32.3	36
28.6 - 29.3	36	33.2 - 34.0	36	30.3 - 31.0	37	32.4 - 33.2	37
29.4 - 30.2	37	34.1 - 35.0	37	31.1 - 31.9	38	33.3 - 34.1	38
30.3 - 31.1	38	35.1 - 35.9	38	32.0 - 32.8	39	34.2 - 35.0	39
31.2 - 31.9	39	36.0 - 36.0	39	32.9 - 33.7	40	35.1 - 35.9	40
32.0 - 32.8	40			33.8 - 34.6	41	36.0 - 36.0	41
32.9 - 33.7	41			34.7 - 35.4	42		
33.8 - 34.5	42			35.5 - 36.0	43		
34.6 - 35.4	43						
35.5 - 36.0	44						

Instructions :

Décidez de quels *Départs* vous allez jouer. Dans la colonne de gauche correspondant aux *Départs* que vous allez jouer, recherchez la ligne qui correspond à votre *EGA Exact Handicap*. Votre *EGA Playing Handicap* est le chiffre correspondant à cette ligne dans la colonne de droite.

APPENDICE I

HANDICAP CLUB

1. BUT DU HANDICAP CLUB

Afin d'augmenter le plaisir de jeu pour les joueurs inexpérimentés, particulièrement les débutants, les clubs de golf peuvent attribuer des handicaps dépassant les limites officielles de l' *EGA Exact Handicap* mais ne dépassant pas 54. Ces handicaps sont appelés *Handicap Club*. Le but général du *Handicap Club* est de permettre aux membres du club affilié de jouer et de faire des compétitions dans leur *Home Club* seulement, suivant les conditions fixées par leur *Home Club*.

2. DEFINITIONS

Handicap club

Un *Handicap Club* est un *Exact Handicap* dépassant les limites officielles de l' *EGA Exact Handicap*. Un *EGA Exact Handicap* ne peut pas dépasser 36.

C'est un nombre entier ne dépassant pas 54.

Le *Comité des Handicaps* peut allouer un *Handicap Club* initial correspondant aux possibilités du joueur.

Le *Handicap Club* est utilisé pour obtenir un *Playing Handicap Club*.

Handicap Club Differential

Le *Handicap Club Differential* est la différence entre l' *EGA Exact Handicap* et l' *EGA Playing Handicap* pour un joueur ayant l' *EGA Exact Handicap* maximum (36).

Exemple :

Le maximum *EGA Exact Handicap* en Belgique est de 36.

Conformément aux *EGA Playing Handicap Tables*, un joueur ayant un *EGA Exact Handicap* de 36, jouant des *Front Tees* de son *Home Club* a un *EGA Playing Handicap* de 39.

Le *Handicap Club Differential* lorsqu'on joue *Front Tee* sera de $39 - 36 = 3$.

Playing Handicap Club

Un *Playing Handicap Club* est le nombre de coups qu'un joueur ayant un *Handicap Club* reçoit d'un ensemble de *Départ* déterminé.

Pour des raisons de simplification, le *Playing Handicap Club* du joueur sera obtenu en ajoutant le *Handicap Club Differential* du terrain joué à son *Handicap Club*.

Exemple :

Le *Handicap Club* maximum du *Home Club* d'un joueur est 54.

Le *Handicap Club Differential* des *Front Tees Messieurs* est de 3.

Le *Playing Handicap Club* d'un joueur ayant un *Handicap Club* de 38 sera $38 + 3 = 41$. Un *Handicap Club* de 43 sera converti en *Playing Handicap Club* de $43 + 3 = 46$, etc.

Le *Handicap Club Differential* des Front Tees Dames est de 5.
Le *Playing Handicap Club* d'une joueuse ayant un *Handicap Club* de 38 sera $38 + 5 = 43$. Un *Handicap Club* de 43 sera converti en *Playing Handicap Club* de $43 + 5 = 48$, etc.

3. MODIFICATION DES HANDICAPS CLUB

Les *Handicap Club* ne sont pas remontés sauf clause 23.2.

Les baisses de handicap se font par nombre entier. Le *Handicap Club* sera réduit d'un point par point Stableford au dessus de 36.

Exemple :

Une dame ayant un *Handicap Club* de 49 réalise un score de 39 points Stableford. Son nouvel *Handicap Club* devient $49 - 3 = 46$.